



Du projet de territoire... à notre convention territoriale globale

2024-2028



Convention territoriale globale (CTG)

Entre :

- **La Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe**, représentée par son Président, David CHOLLET dûment autorisé à signer la présente convention ;
- **La commune de Joué L'Abbé**, représentée par sa maire, Magali LAINE, dûment autorisée à signer la présente convention ;
- **La commune de Monbizot**, représentée par son maire, Alain BESNIER, dûment autorisé à signer la présente convention ;
- **La commune de Ballon-Saint Mars**, représentée par son maire, Maurice VAVASSEUR, dûment autorisé à signer la présente convention ;
- **La commune de Saint Jean D'Assé**, représentée par son maire, Emmanuel CLEMENT, dûment autorisé à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « Maine Cœur de Sarthe » ;

Ci-après dénommée « » ;

Et

- **La caisse d'Allocations familiales de la Sarthe**, représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-François DORSCHNER et par sa directrice, Mme Ymane ALIHAMIDI- CHANFI, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Sommaire

Article préliminaire :	Le Préambule	3
Article 1 :	L'objet de la convention territoriale globale	4
Article 2 :	Les champs d'intervention des différents signataires	5
Article 3 :	Les enjeux et objectifs partagés	6
Article 4 :	L'engagement de signataires	6
Article 5 :	Les modalités de collaboration	7
Article 6 :	L'échange de données	8
Article 7 :	La communication.....	8
Article 8 :	L'évaluation.....	14
Article 9 :	La durée de la convention.....	9
Article 10 :	L'exécution formelle de la convention	9
Article 11 :	Les recours	9
Article 12 :	La confidentialité	10

Liste des annexes

Annexe 1 : Evaluation CTG 2019-2023 et diagnostic

Annexe 2 : Portrait de Territoire CAF

Annexe 3 : Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales

Annexe 4 : Plan d'actions pour la période 2024-2025

Annexex 5 : Tableau financier CAF - Données 2023

Annexe 6 : Délibérations

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Maine Cœur de Sarthe en date du 23 octobre 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Joué L'Abbé en date du 10 octobre 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Montbizot en date du 5 septembre 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Joué L'Abbé en date du 10 octobre 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Ballon-Saint Mars en date du 12 septembre 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint Jean D'Assé en date du 5 septembre 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Article préliminaire : Préambule

Maine cœur de Sarthe est un territoire comprenant 13 communes, 21 395 habitants (INSEE 2019). Ce territoire est situé en bordure nord de couronne mancelle et attire de ce fait de nombreuses familles qui travaillent en majorité au Mans et ses alentours. Le taux d'activité est très supérieur à la moyenne départementale. La population de Maine Cœur de Sarthe varie positivement grâce à un nombre de naissances très important.

La commune de Joué L'Abbé est une commune membre de 1 266 habitants.

La commune de Montbizot est une commune membre de 1 821 habitants.

La commune de Ballon-Saint Mars est une commune membre de 2 260 habitants.

La commune de Saint Jean D'Assé est une commune membre de 1 842 habitants.

La communauté de communes Maine cœur de Sarthe a conscience des besoins évolutifs de sa population notamment des familles de son territoire. L'évaluation de la précédente CTG a montré des besoins croissants du fait d'une modification du rythme de vie des familles. Les enjeux de cette nouvelle CTG prennent appui sur les services déjà en place tout en les développant ou en les réadaptant selon les besoins mais aussi sur le développement de propositions innovantes.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité.

Qu'elle prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Sarthe, Maine Cœur de Sarthe, les communes de Joué L'Abbé, Montbizot, Ballon-Saint Mars et Saint Jean D'Assé souhaitent s'engager dans une collaboration au projet de territoire par la signature de la présente convention territoriale globale de services aux familles (CTG).

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf de la Sarthe, Maine Cœur de Sarthe et les communes de Joué L'Abbé, Montbizot, Ballon-Saint Mars et Saint Jean D'Assé.

Article 1 : Objet de la Convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic (*Annexe 1*) tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et mettre en œuvre une stratégie de développement des services aux familles le cas échéant ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre existante afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires par une mobilisation des cofinancements (*Annexe 3*) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (*Annexe 4*).

Elle a vocation à renforcer les politiques territoriales d'action sociale famille, les coopérations entre acteurs en structurant la dynamique du projet de territoire.

Elle s'inscrit dans l'articulation du schéma départemental des services aux familles 2023-2026.

Article 2 : Les champs d'intervention des différents signataires

Maine Cœur de Sarthe exerce en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Parmi celles-ci, certaines sont communes avec les champs d'intervention de la CAF et concernent :

- Gestion directe d'un pôle Petite enfance :
 - Relais Petite enfance
 - 2 crèches : Les P'tits Bouts du Maine à Montbizot et Les P'tits Bouts du Maine à Neuville Sur Sarthe
 - Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Délégation de gestion de l'enfance et la jeunesse à la Maison des Projets agréée centre social :

- ALSH 3-11 ans (mercredi, petites vacances, été)
- Espace jeunes
- Animations ados
- Délégation de l'animation de la vie sociale à la Maison des Projets agréée centre social :
 - Animation globale
 - Animation collective famille

En lien avec les champs d'intervention Caf, les communes de Joué L'Abbé, Montbizot, Ballon-Saint Mars et Saint Jean D'Assé développent chacune :

- Un accueil périscolaire (matin, midi, soir)

Les interventions de la **Caf de la Sarthe**, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur Maine Cœur de Sarthe visent à :

De la petite enfance à la parentalité

- Soutenir le développement de l'offre d'accueil collectif et individuel en tenant compte des inégalités territoriales
- Soutenir le métier d'assistant maternel et accompagner le déploiement des maisons d'assistants maternels (MAM)
- Améliorer l'accessibilité aux modes d'accueil pour tous les enfants en partenariat avec l'ensemble des acteurs
- Poursuivre le développement d'une offre de loisirs de qualité de tous les temps périscolaires
- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes en prenant appui sur les acteurs associatifs et les missions locales pour capter les « publics » invisibles
- Accompagner les parents dans leur rôle de parents
- Développer les actions de prévention dès le plus jeune âge
- Renforcer l'accompagnement des jeunes en partenariat avec l'Education nationale, les centres de loisirs et espaces jeunes

De l'aide au logement à la prévention des expulsions

- Renforcer l'information (rénovation ANAH, aides Caf),
- Lutter contre les expulsions,
- Prévenir les impayés de loyers,
- Améliorer l'accès au logement (premiers logements pour les jeunes, spécificités gens du voyage),
- Améliorer le vivre ensemble, le cadre de vie et l'entraide,
- Permettre la revitalisation des centres bourgs,
- Agir contre l'indécence des logements,
- Diversifier l'offre de logement (FJT, logement temporaire, apprentis),
- Prendre appui sur les partenariats (bailleurs, collectivités, Soliha, PIG, département, collectivités locales, associations, missions locales, artisans),
- S'inscrire dans le cadre de la politique de la ville.

2 axes majeurs :

- Informer sur les droits et faciliter l'accès et le maintien dans le logement
- Encourager et renforcer le partenariat et la concertation des acteurs locaux

L'accompagnement social et l'animation de la vie sociale

- Faire connaître les offres de service de travail social Caf et les rendre visibles (procédure de contact...)
- Poursuivre les interventions de travail social Caf sur les événements du socle national
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales et les situations de violence
- Développer les structures AVS
- Fiabiliser et sécuriser les économies des projets des équipements existants

2 axes majeurs :

- Intégrer l'AVS dans les projets de territoire pour développer et consolider l'offre
- Accompagner les familles fragilisées par un événement familial par l'accompagnement des travailleurs sociaux de la Caf

L'accès aux droits et l'inclusion numérique :

- Renforcer l'inclusion numérique (bornes, ateliers collectifs)
- Proposer un accompagnement adapté aux publics fragilisés (handicap, précarité, illettrisme, ruptures familiales)
- Renforcer la médiation administrative
- Améliorer le recours aux services en ligne (actions individuelles, collectives, monenfant.fr, Caf.fr)
- Améliorer la détection des droits et lutter contre le non-recours (datamining, proactivité)
- Proposer une offre accessible, de proximité en prenant appui sur les réseaux locaux et le développement territorial
- Mettre en place des parcours en fonction des situations de vie
- Développer les partenariats (MFS, autres organismes, association, tiers lieux type bibliothèque ou cyberbase) et proposer des possibilités de formation et de concertation

2 axes majeurs :

- Accompagner tous les publics selon leurs spécificités et parcours de vie
- Développer le partenariat (faire ensemble, signalement/détection, partenariats d'accueil, mise à disposition d'outils) et accompagner le maintien des connaissances des personnels relais d'informations



Article 3 : Enjeux et objectifs partagés au regard des besoins

L'évaluation partagée de la précédente CTG et le diagnostic actualisé des besoins de la population (annexe 1), ont permis de mettre en lumière des réussites mais aussi des progrès à envisager. Les élus de la CDC Maine Cœur de Sarthe ont travaillé autour de plusieurs intentions auxquelles la Caf s'associe :

I : Les élus sont acteurs et relais de la politique sociale

II: Les habitants identifient la politique sociale comme service public

III: Les habitants trouvent les conditions favorables à leur bien-être sur le territoire

Les élus sont acteurs et relais de la politique sociale

L'évaluation de la dernière CTG a démontré que cet enjeu majeur n'a pas encore abouti. L'enjeu de cet objectif pour cette nouvelle CTG est donc important et nécessaire à sa survie. Il convient de changer le schéma de gouvernance de la CTG qui était trop complexe et ne permettait pas aux uns et aux autres (échelle des maires, échelle des conseillers communautaires, échelle des conseillers municipaux, échelle des agents des communes) de s'y retrouver et donc de l'incarner ;

La présente CTG couvre la période 2024 à 2028.

Ce temps de projet doit être corrélé avec le calendrier de la démocratie locale.

Les élus actuels qui ont défini les enjeux de cette CTG 2024-2028 sont élus jusque début 2026, les prochaines élections municipales ayant lieu entre mars et juin 2026. Ils seront donc les acteurs de cette convention pendant 2 années pleines.

Même si beaucoup d'interrogations demeurent aujourd'hui sur ces prochaines élections municipales, on note depuis le dernier renouvellement de mandat (2020) un pourcentage important d'élus en poste qui ne souhaitent a priori pas se représenter et donc un renouvellement des élus assez conséquent pour nos territoires en 2026 (pour mémoire 7 nouveaux maires en 2020 sur 13 communes).

Ce diagnostic étant posé, il nous faut réfléchir cet enjeu sur les 2 temps de gouvernance : 2024-2026 puis 2026-2028.

Une nouvelle organisation de pilotage CTG

2024-2026

L'évaluation et le diagnostic de cette nouvelle CTG a été travaillé sous la forme d'une conférence des Maires. Ce moyen, mis en place depuis ce nouveau mandat, fonctionne bien et est apprécié des Maires. Les enjeux ont été fixés dans le même cadre comme intentions politiques.

Comme déjà énoncé, la commission d'action sociale mise en place dans la CTG 2020-2024 n'a pas bien fonctionné puisque partagée avec beaucoup d'autres « sous » commissions qui devaient l'alimenter.

Afin de soumettre le nouveau projet de convention et de le mettre au travail, **nous proposons de réunir tous les acteurs des anciennes commissions de l'action sociale (CAS, PEDT, Petite enfance...) en relançant la participation de toutes les communes avec 2 représentants minimum.**

L'objectif de cette grande instance dans un premier temps est de présenter les enjeux de la nouvelle CTG, de soumettre les axes déterminés.

Dans un second temps, l'objectif est de **déterminer un échéancier de groupe de travail qui traite des différents axes de la CTG.** Ainsi, chaque élu, en fonction de son temps et de son appétence pourra venir travailler sur telle ou telle notion sans être assigné à une commission spécifique. Les enjeux de cette nouvelle organisation sont la transversalité et la détermination d'un planning de travail pour mieux se projeter et donc mieux mesurer les impacts de la politique sociale (planning des temps et des objectifs de réunions de temps de travail en annexe 4)

La Commission territoriale d'action sociale sera alors l'organe qui valide ou non les orientations posées par les groupes de travail, et c'est dans celle-ci que seront déterminés les arbitrages à faire voter en conseil communautaire.

Les groupes de travaux thématiques devront présenter leurs travaux et réflexions à la CTAS (commission technique d'action sociale)

Les objectifs à atteindre de 2024 à 2026 sont de définir les actions inhérentes aux enjeux 1 et 3 afin qu'ils s'inscrivent dans le cours du déploiement de la CTG jusqu'en 2028.

2026-2028

L'arrivée potentielle de nouveaux élus nécessitera un travail de réappropriation par tous. Les informations nécessaires à un nouveau mandat sont nombreuses et nous pensons que la remise au travail réel du projet ne verra le jour qu'en 2027.

L'année 2027 devra être consacrée au travail sur l'enjeu n°2 « Les habitants identifient la politique sociale comme service public ». Aussi à l'évaluation des actions définies sur les 2 autres enjeux et à leur adaptation nécessaire ou non.

En 2028, la CTAS devra concentrer ses travaux sur l'évaluation de la CTG et le diagnostic de territoire à mener.

Les habitants identifient la politique sociale comme service public

Les élus constatent que les habitants ne perçoivent pas toujours la place et le rôle de la collectivité dans la mise en œuvre des services qui leur sont destinés.

Comme écrit précédemment, cet enjeu, même s'il doit être transversal aux actions des 2 autres, nécessitera un temps de travail plutôt dans les dernières années de la CTG. En effet, le travail auprès des habitants est subordonné à celui réalisé avec les élus. Nous devons donc atteindre dans un premier temps les objectifs fixés sur l'enjeu 1 pour une meilleure appropriation des élus pour ensuite aborder ce second enjeu.

Les habitants trouvent les conditions favorables à leur bien-être sur le territoire

Les élus comme la Caf ont à cœur de répondre au mieux aux besoins de la population du territoire et plus particulièrement des familles.

Le préalable de cet enjeu est de définir qu'est-ce qui pour notre territoire correspond à des conditions favorables pour le bien être. Différents critères sont déjà définis au niveau national dans les enquêtes sociologiques ou les diagnostics de territoire, mais ils restent globaux et couvrent des champs d'évaluation non abordables dans le cadre de la CTG. Le premier travail des élus est donc de définir les critères qui seront à évaluer pour le bien être de leur concitoyen en lien avec leur épanouissement personnel.

Afin de cibler les actions inhérentes à cet objectif, nous déterminons 4 types de population pour le territoire :

- Les familles qui regroupent la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- Les jeunes
- Les séniors
- Les nouveaux arrivants

Des enjeux transversaux sont posés pour tous les habitants de Maine Cœur de Sarthe :

- La mobilité

Inscription de la Communauté de communes dans les différents groupes de travail et de décisions liés à la mobilité (Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, Région Pays de la Loire...). Approbation d'un schéma directeur des modes actifs piloté et décliné par la Communauté de communes.

- L'accès aux soins

Politique attractive de la communauté de communes pour favoriser l'installation de nouveau médecin sur le territoire. Construction et gestion de Maison de santé pluridisciplinaires, et favoriser l'installation de médecins et l'accueil des internes. Maillage du territoire afin d'assurer une proximité du soin.

- Proximité et accès numérique

La Communauté de communes, en partenariat avec le Conseil départemental, continuera à développer l'accompagnement numérique sur le territoire. La mise en place dans toutes les communes de permanences sur rendez-vous et l'animation d'ateliers collectifs connaissent un grand succès qui accompagnent les habitants de Maine Cœur de Sarthe dans leur accès aux services. De plus, ce nouveau dispositif participe à l'animation de la vie locale via l'accompagnement de projets associatifs ou institutionnels du territoire, mais au-delà, à travers le lien qu'il crée et la dynamique qu'il installe. La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe a souhaité co-porter ce dispositif avec la MDP.

Les trois grands principes des services publics sont : la continuité du service public, l'égalité devant le service public et l'adaptabilité ou mutabilité de celui-ci. Ces principes peuvent être déclinés pour des services qui ne seraient pas publics tel que l'accès aux soins (vu ci-dessus), mais aussi aux loisirs, aux commerces... L'enjeu de la Communauté de communes et de la CAF est de favoriser un maillage de proximité afin qu'un accès facile aux services soit possible sur l'ensemble du territoire.

Les familles

Des enjeux transversaux concourent à des conditions favorables pour les familles, quelle qu'en soit sa typologie. Pour chaque besoin identifié, on listera ce que peut apporter la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe avec le concours de la Caf.

Être soutenu et accompagné dans son rôle de parents

Proposer :

- Une information claire et facile sur l'accès aux services présents sur le territoire
- Des espaces de rencontres
- Des programmations de conférences, de débats en fonction des thématiques en lien avec la vie de parents...

Vivre au sein d'un territoire qui propose une dynamique associative riche

- Accompagner les associations du territoire d'une façon globale : accompagnement financier, mise en lumière grâce à des supports ou des événements
- Favoriser la création d'associations locales
- Faire vivre la dynamique territoriale associative, impliquer les associations dans les événements communautaires
- Concourir à la proposition culturelle et sportive par la mise en place d'événements propres

Familles avec jeunes enfants

Être accompagné lors de l'arrivée d'un enfant

Proposer :

- Des espaces de rencontres
- Des permanences de rencontres avec des professionnels (PMI, RPE, Sage-femme, CAF...)
- De la documentation (affichages, flyers, prêts de livres et de revues, livret d'accueil ...)

Trouver facilement un mode d'accueil adapté

Proposer :

- Un Guichet unique RPE qui informe et oriente sur les différents modes d'accueil du territoire
- Des crèches réparties sur le territoire qui proposent un accueil de qualité adapté aux besoins globaux des familles
- Un développement du nombre de places dans les crèches

- Un accompagnement fort des assistantes maternelles agréées du territoire
- Un accompagnement innovant pour la création de places en accueil individuel
- Un service global qui favorise les liens entre les différents types d'accueil pour faciliter la vie quotidienne des parents et des professionnelles
- Des projets de « passerelles » qui accompagnent l'enfant dans les moments clefs de changement de statuts (ALSH, écoles) pour continuer à s'adapter aux besoins et proposer une cohérence éducative

Familles avec enfants

Trouver facilement un mode d'accueil adapté

- Accompagner la MDP dans le développement des places ALSH (financièrement, techniquement...) avec le concours des communes
- Concourir à la qualité des accueils de loisirs en s'appuyant sur un projet pédagogique qui adapte les accueils
- « Calibrer » les accueils de loisirs afin qu'ils répondent à la majorité des besoins des familles (nombres de semaines d'ouverture, horaires d'ouvertures et de fermetures, accueil d'enfants porteurs de handicap ou à particularité...)
- Accompagner les communes dans la transformation des « garderies » ou Accueil périscolaires :
 - o Sensibiliser les mairies à la valeur ajoutée d'un accueil périscolaire agréé (participation de la CAF, tarification pour les familles, taux d'encadrement...)
 - o Mettre en place un pôle de remplacement qui permette à chaque accueil de pouvoir accueillir les enfants
 - o Favoriser le lien des animateurs d'APS pour tendre vers des pratiques plus homogènes
 - o Travailler sur une homogénéisation des tarifs et de l'accès à ces services

Trouver facilement des activités sportives et culturelles

- Favoriser l'implication des associations locales dans le PEDT
- Favoriser la mise en relation des associations et des animateurs des ALSH et des APS
- Soutenir la proposition d'activités et d'espaces pour les jeunes

Se déplacer facilement afin de gagner en autonomie

- Développer des voies de mobilités douces intercommunales qui favorisent de façon sécuritaire le déplacement des enfants.
- Encourager et diversifier les transports à la demande, et de compétence régionale
- Réfléchir dans le cadre du SDMA aux prêts de moyens de locomotion accessibles aux mineurs

Les jeunes

Accéder facilement à des activités/ animations à destination des jeunes sur le temps libre

- Soutenir les actions jeunesse proposées par la Maison des Projets : accueil en espace jeunes, programmation d'activités sur l'ensemble du territoire, accueil et projets au sein des collèges, proposition de séjours jeunes

Accéder facilement à l'information et trouver un ou des relais

- Soutenir La Maison des Projets dans la mise en œuvre du dispositif « Promeneur du net » pour être présent sur les réseaux sociaux
- Soutenir la MDP dans l'animation du « aller vers » et donc dans l'animation globale du territoire, notamment par la facilitation d'accueil de « Mirabelle » dans les communes

Être soutenu dans son parcours scolaire, d'orientation et de projet

- Travailler le PEDT en partenariat avec la MDP afin de permettre et d'impulser la mise en place d'un accompagnement scolaire dans les écoles et collèges du territoire.
- Soutenir les initiatives de la Maison des Projets pour renforcer les compétences psychosociales des jeunes

Pouvoir s'impliquer dans son lieu d'ancrage et créer du lien avec d'autres pour faciliter la vie en communauté, développer la vie citoyenne, l'épanouissement et la construction personnelle

- Contribuer à la citoyenneté des jeunes par la collaboration avec la Maison des Projets dans la mise en œuvre des chantiers « Argent de poche » en impliquant des jeunes dans la vie locale.
- Soutenir les initiatives et les projets des jeunes

Les séniors

Outre les 3 enjeux transversaux posés pour tous les habitants qui revêtent pour ce public une importance capitale, des objectifs plus spécifiques ont été abordés par les élus.

Rester dans la commune de résidence

- Accompagner les communes dans les réflexions de constructions d'habitats adaptés aux seniors dans les centres bourgs
- Accompagner les communes à l'installation ou au maintien de commerces dans les centres bourgs
- Accompagner les communes dans la dynamique de déménagement des séniors pour favoriser l'utilisation de logements adéquats aux besoins des occupants

Maintenir le lien social

- Accompagner la MDP dans l'animation de ce public (semaine bleu, commission bien vieillir...)
- Accompagner les associations qui proposent des rencontres et des activités sur le territoire à destination des personnes vieillissantes (soutien logistique, soutien financier...)
- Proposer un accompagnement individuel et collectif aux numériques (missions du conseiller numérique)
- Favoriser des événements associatifs/ communaux qui permettent de l'intergénérationnel (soutien logistique, soutien financier...)

Les nouveaux arrivants

Au-delà de l'appartenance communale, l'intention des élus est de communiquer sur l'échelle du bassin de vie qu'est l'EPCI afin qu'elle aussi devienne un territoire d'attachement pour le citoyen.

Connaitre les services communautaires offerts

- Créer un rendez-vous d'accueil pour les nouveaux arrivants en profitant de l'inscription aux listes prévues pour les ordures ménagères, qui a toujours lieu à la Communauté de communes. Travailler un outil type kit d'accueil ou réfléchir à un outil de présentation.
- Communiquer sur tous types de supports afin que chacun, en fonction de son organisation de vie, puisse être informé des dossiers communautaires en cours.
- Accompagner l'office du tourisme dans sa mission de valorisation du patrimoine communautaire
- Mettre en place une journée du patrimoine communautaire (visite de sites, de services...)

Article 4 : Engagements des partenaires

La Caf de la Sarthe, Maine Cœur de Sarthe et les communes de Joué L'Abbé, Montbizot, Ballon-Saint Mars et Saint Jean D'Assé s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elles se sont assignées dans le cadre de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf et du contrat pluriannuel d'objectif et de gestion conclu entre la Caf de la Sarthe et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG formalise l'engagement conjoint de la Caf, Maine Cœur de Sarthe, les communes de Joué L'Abbé, Montbizot, Ballon-Saint Mars et Saint Jean D'Assé à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Article 5 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf, des élus et techniciens de Maine Cœur de Sarthe et des communes de Joué L'Abbé, Montbizot, Ballon-Saint Mars et Saint Jean D'Assé. Le comité de pilotage prendra appui sur la Commission Territoriale d'action sociale qui elle-même fera valider les orientations par le conseil communautaire.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Assure le relais vers les instances décisionnaires
- Assure le suivi financier des actions inscrites au plan d'actions

Le comité de pilotage sera co-piloté par Maine Cœur de Sarthe et la Caf. Le secrétariat est assuré par Maine Cœur de Sarthe.

Article 6 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties, feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mise à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 7 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 8 : Evaluation

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention.

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation seront détaillés suivant les objectifs de la présente convention.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue à compter du **1^{er} janvier 2024** jusqu'au 31 décembre N+5 inclus, soit le **31 décembre 2028**.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 10 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 11 : Les recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 12 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à

Le 15 avril 2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

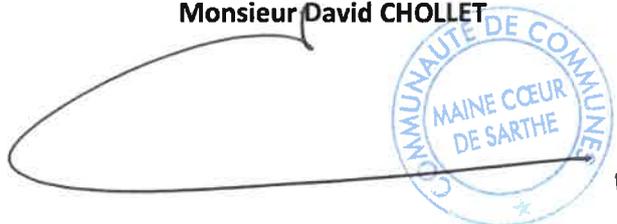
**Le Président du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe,
Monsieur Jean-François DORSCHNER**



**La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Sarthe,
Madame Ymane ALIHAMIDI-CHANFI**



**Le Président de la Communauté de Communes
Monsieur David CHOLLET**



**Le Maire de la commune de Joué L'Abbé
Madame Magali LAINE**



**Le Maire de la commune de Montbizot
Monsieur Alain BESNIER**



**Le Maire de la commune de Ballon-Saint Mars
Monsieur Maurice VAVASSEUR**



**Le Maire de la commune
de Saint Jean D'Assé
Monsieur Emmanuel CLEMENT**



1) DONNEES STATISTIQUES

2) DONNEES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE

3) EVALUATION DE LA CTG 2019-2023

Typologie et évolution de la population

Évolution et structure de la population en 2019

Intercommunalité-Métropole de CC Maine Cœur de Sarthe (200068963)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	20 256	100,0	21 007	100,0	21 395	100,0
0 à 14 ans	4 557	22,5	4 650	22,1	4 486	21,0
15 à 29 ans	3 007	14,8	2 976	14,2	3 016	14,1
30 à 44 ans	4 687	23,1	4 543	21,6	4 208	19,7
45 à 59 ans	4 198	20,7	4 262	20,3	4 464	20,9
60 à 74 ans	2 375	11,7	2 984	14,2	3 592	16,8
75 ans ou plus	1 432	7,1	1 593	7,6	1 630	7,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

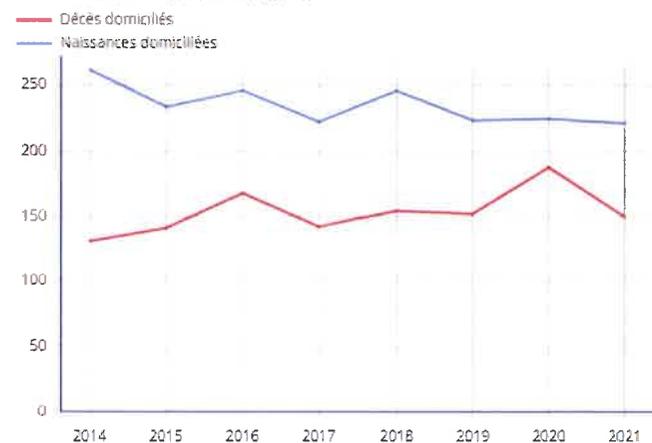
**On en déduit un territoire
dynamique et attractif pour les
familles où la jeunesse prédomine
en Maine Cœur de Sarthe**

Une population en hausse (+ 1100 habitants environ) entre 2008 et 2019

- Les enfants 0-14 ans sont la catégorie de population la plus représentée en Maine Cœur de Sarthe et davantage représenté en Maine Cœur de Sarthe qu'au niveau départemental avec 21% contre 18.1% en Sarthe.
- Cumulés au 15- 29 ans, les jeunes représentent plus 1/3 de la population du territoire
- Les 30-44 ans sont également surreprésentés par rapport au département

Maine Cœur de Sarthe un territoire où il fait bon vivre !

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

- Le nombre de naissances est largement au-dessus de celui des décès et ce depuis 2014 jusqu'à 2021.
- Ce solde naturel fortement positif contrairement à celui de la Sarthe où les décès sont supérieurs aux naissances.

Gains/pertes de population

Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

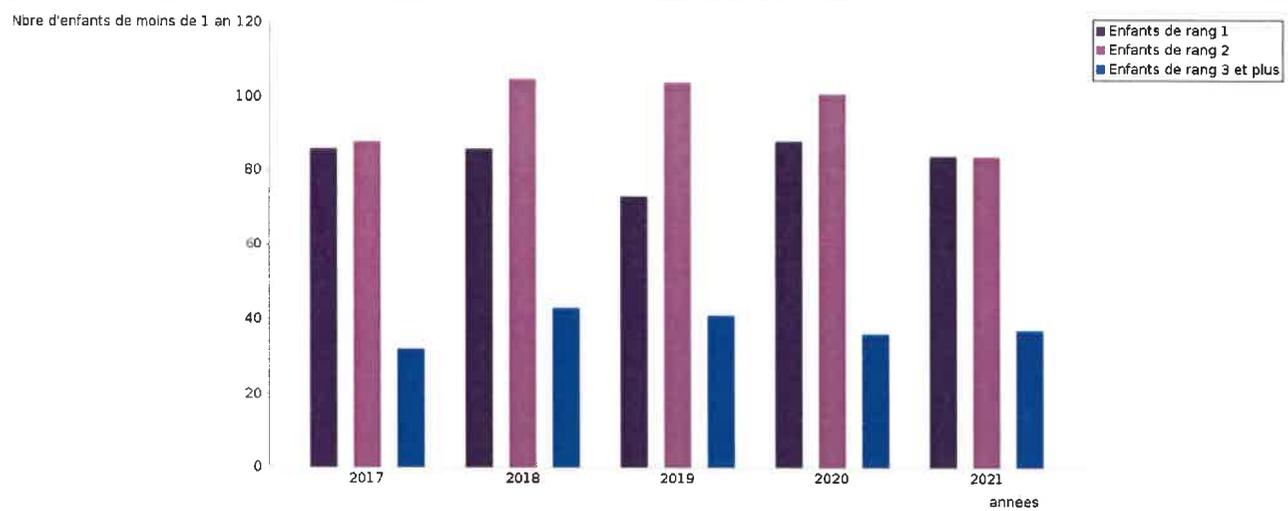
Indicateurs	CC Maine Cœur de Sarthe	Sarthe
Variation annuelle de la population (habitants)	65	- 437
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	- 34	- 1 050
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	99	613

1968-1975 1975-1982 1982-1990 1990-1999 1999-2008 2008-2013 **2013-2019**

Source : Insee, RP - 2013-2019

La population varie donc positivement sur le territoire Maine Cœur de Sarthe grâce à un nombre de naissances très important et ce depuis 2014.

Evolution de la répartition par rangs de naissance des enfants CAF et MSA de moins de 1 an



Epci 72 CC MAINE COEUR DE SARTHE

01 02 01 04

La part des 1eres naissances augmente en Maine Cœur de Sarthe (+3.6%) pour atteindre environ 90 premiers bébés parmi les 205 naissances comptabilisées sur le territoire en 2021.

Les jeunes familles sont fortement représentées et ce qui laisse présager de nouvelles naissances.

Les ménages

Petits, grands ménages, présence d'enfants



Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CC Maine Cœur de Sarthe		Sarthe
<u>Part des ménages d'une seule personne (%)</u>	23,6	▼	35,5
<u>Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)</u>	34,0	▲	30,2
<u>Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)</u>	6,8	▼	8,2
<u>Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)</u>	34,4	▲	24,8

2008 2013 **2019**

Source : Insee, RP - 2019

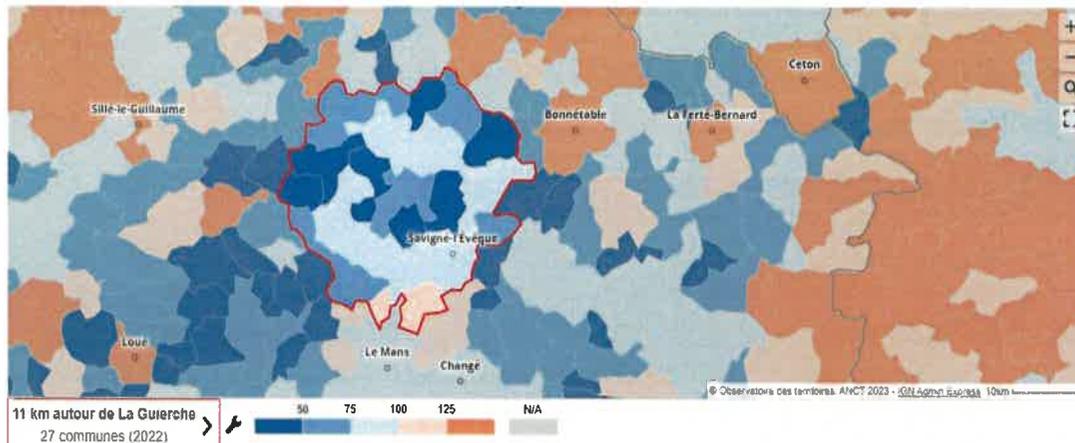
- Les personnes seules ou familles monoparentales sont sous représentées par rapport au reste du département Sarthe.
- Dans ces couples sans enfants, il y a de jeunes couples pour qui on imagine des naissances futures et des retraités où les enfants ne sont plus au domicile.

On peut dire que l'isolement est moins visible sur Maine Cœur de Sarthe qu'en Sarthe.

Les habitants de Maine Cœur de Sarthe sont majoritairement des familles couples avec enfants et couples sans enfants.

Vieillesse de la population ? Vérité ou Intox ?

1 Indice de vieillissement (personnes >=65 ans pour 100 jeunes de <20 ans) 2019 ▼



Source Observatoires des territoires ANCT 2023

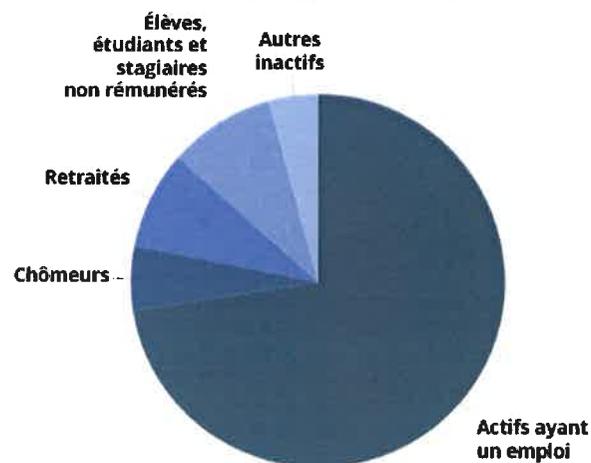
- Bien que sous représentés par rapport au département (en 2019, 24.4% contre 28.4% en Sarthe) les 60 ans et plus ont légèrement augmenté entre 2008 et 2019 passant de 18.8% de la population à 24.4% en Maine Cœur de Sarthe
- On constate des communes avec un très faible indice de vieillissement comme Joué L'Abbé, Courceboeufs et Montbizot

De façon générale le territoire Maine Cœur de Sarthe reste jeune malgré un vieillissement des habitants installés depuis longtemps.

Activité en Maine Cœur de Sarthe

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019



- Le taux d'activité en Maine Cœur de Sarthe est élevé et 4 pts au dessus de la moyenne départementale en 2019. Il en est de même de taux d'emploi (les actifs occupent réellement un emploi) qui atteint 72,5% en 2019 contre 65,4% en Sarthe
- A l'inverse les inactifs sont moins représentés.

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Quasiment $\frac{3}{4}$ des habitants en âge de travailler en Maine Cœur de Sarthe sont en situation d'emploi. Maine Cœur de Sarthe est donc un territoire dynamique dans l'emploi.

Activité et enfance

N° Indicateur	Activité et revenus des familles CAF et MSA avec enfants de moins de 6 ans	Epci	Département
		CC MAINE COEUR DE SARTHE	SARTHE
	Taux de parents CAF actifs occupés	2021	2021
01 03 02 01	Avec enfants de moins de 3 ans	78,3 %	61,2 %
	Avec enfants de moins de 4 ans	79,2 %	62,1 %
	Avec enfants de moins de 6 ans	81,2 %	64,4 %

Source Caf/Msa/ PoJEMPLOI 2021

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	3 710	100,0	3 910	100,0	4 007	100,0
Salariés	3 017	81,3	3 158	80,8	3 294	82,2
dont femmes	1 465	39,5	1 556	39,8	1 706	42,6
dont temps partiel	734	19,8	728	18,8	712	17,8
Non-salariés	693	18,7	752	19,2	713	17,8
dont femmes	237	6,4	250	6,4	268	6,7
dont temps partiel	53	1,4	62	1,6	89	2,2

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

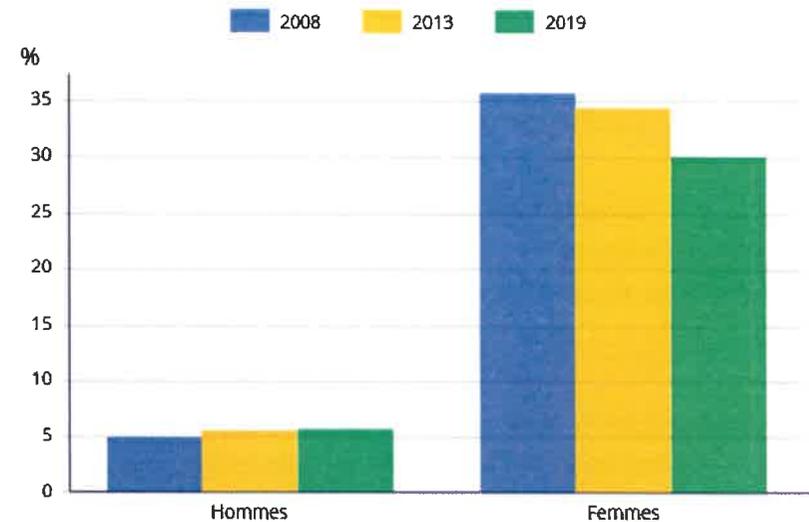
La quasi-totalité des tout jeunes enfants sont potentiellement en besoin de mode d'accueil.

Les besoins quant aux modes d'accueil ont augmenté parallèlement à l'activité des parents et plus particulièrement des femmes

- Le taux d'activité des parents de jeunes enfants est très élevé 90.5% contre 79.4% en Sarthe. Parallèlement le taux d'activité féminin atteint 91,4 % contre 10 points de moins en Sarthe.
- Le travail féminin ne cesse d'augmenter depuis 2008 jusqu'à 2019 alors que parallèlement le temps partiel de travail féminin ne cesse de diminuer.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

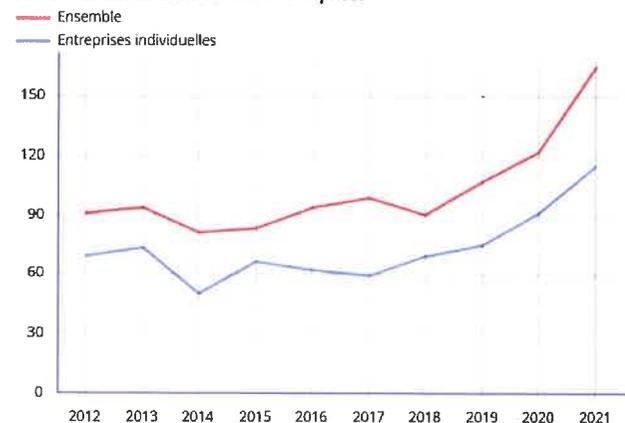


Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Dynamique d'activité des entreprises du territoire

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

- La création d'entreprises sur Maine Cœur de Sarthe est exponentielle depuis 2018 et encore plus marquée depuis 2020
- Cette augmentation concerne l'ensemble des entreprises y compris les entreprises individuelles. Le nombre d'emplois en Maine Cœur de Sarthe progresse également.
- En 2019, on compte 9525 actifs en emploi pendant que Maine Cœur de Sarthe compte 4007 emplois sur son territoire.

	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	3 710	3 910	4 007
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	9 241	9 451	9 525
Indicateur de concentration d'emploi	40,1	41,4	42,1

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

La dynamique économique est bien présente et ne faiblit pas sur le territoire.

Les services à la population ont parallèlement progressé entre 2017 et 2022

Perspective importante : installation prochaine de Tolomé et Tremblaye avec un potentiel de respectivement 300 et 200 nouveaux salariés.

Formation des jeunes

Intercommunalité-Métropole de CC Maine Cœur de Sarthe (200068963)

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2019

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	1 134	791	69,7	69,2	70,3
6 à 10 ans	1 616	1 575	97,5	97,0	98,0
11 à 14 ans	1 278	1 267	99,2	99,0	99,4
15 à 17 ans	879	860	97,9	98,6	97,2
18 à 24 ans	1 180	571	48,4	45,5	51,8
25 à 29 ans	957	22	2,3	1,8	2,7
30 ans ou plus	13 894	70	0,5	0,5	0,5

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

- le taux de scolarisation des 18/24 ans est plus important que la moyenne départementale (48.4% en Maine Cœur de Sarthe contre 44.6% en Sarthe en 2019)
- La moitié des jeunes de 18 à 24 ans sont étudiants avec une tendance plus féminine

En moyenne, les jeunes habitants de Maine Cœur de Sarthe sont davantage scolarisés et formés que les jeunes sarthois

Le Logement en Maine Cœur de Sarthe

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	8 459	100,0	8 072	100,0	9 473	100,0
Résidences principales	7 657	90,1	8 142	89,8	8 593	90,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	442	5,2	411	4,5	294	3,1
Logements vacants	401	4,7	519	5,7	586	6,2
Maisons	8 269	97,3	8 808	97,1	9 229	97,4
Appartements	174	2,0	192	2,1	164	1,7

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

- 90% des habitations sont des résidences principales et en majorité des maisons.
- 1/3 des habitations en résidence principale datent d'avant 1970
- 1/3 des habitations actuelles ont été construites entre 1970 et 1990
- Le dernier 1/3 sont des habitations qui ont été construites depuis 1990

LOG T5 - Résidences principales en 2019 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2016	8 455	100,0
Avant 1919	1 539	18,2
De 1919 à 1945	572	6,8
De 1946 à 1970	843	10,0
De 1971 à 1990	2 485	29,4
De 1991 à 2005	1 771	21,0
De 2006 à 2015	1 244	14,7

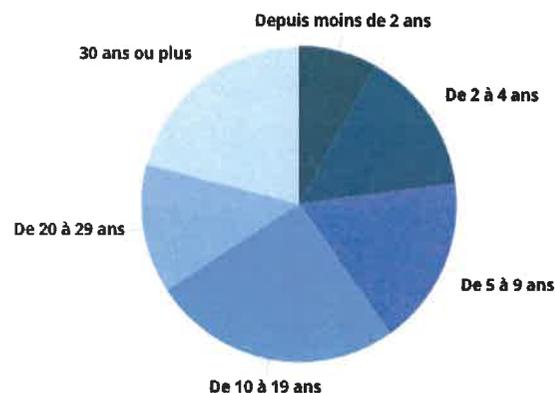
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Les constructions récentes ne constituent pas la majorité résidences principales. Cependant des travaux d'amélioration d'habitat ont pu être réalisés sur des constructions antérieures.

Maine Cœur de Sarthe : une terre d'accueil !

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019

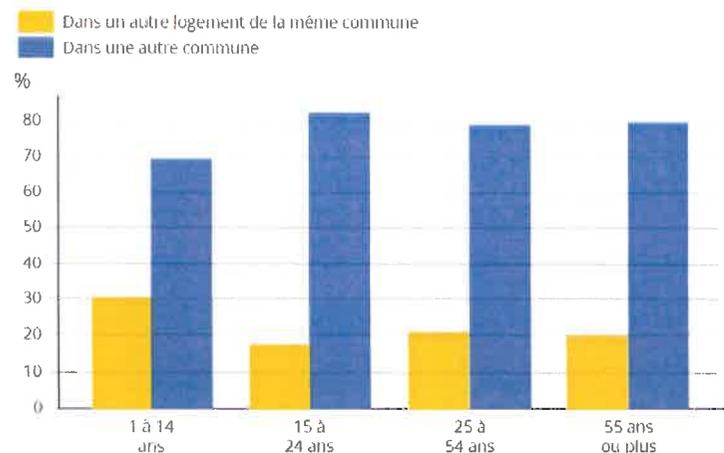
LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

POP G3 - Lieu de résidence antérieure par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant

POP G3 - Lieu de résidence antérieure par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2008		2013		2019		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	7 657	100,0	8 142	100,0	8 593	100,0	21 184	17,1
Propriétaire	6 271	81,9	6 723	82,6	7 035	81,9	17 825	19,2
Locataire	1 322	17,3	1 364	16,8	1 495	17,4	3 251	7,2
dont d'un logement HLM locatif	274	3,6	286	3,5	349	4,1	667	10,7
Logé gratuitement	64	0,8	55	0,7	64	0,7	108	15,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

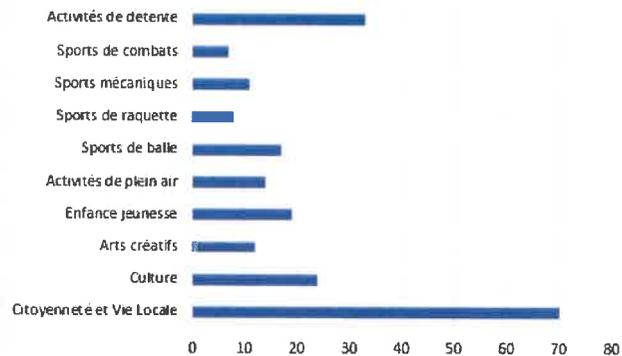
- Plus de la moitié des ménages résident depuis plus de 10 ans sur Maine Cœur de Sarthe (1/4 depuis plus de 30 ans)
- Le territoire reste une terre d'accueil puisque $\frac{1}{4}$ des ménages y réside seulement depuis moins de 4 ans.
- Environ 25% des habitants qui ont emménagé sont restés dans leur commune.
- Les propriétaires représentent 80% des résidences principales contre 7.2% pour la location majoritairement privée

Maine Cœur de Sarthe est un territoire sur lequel on a envie de rester ou de s'installer. Cependant « s'installer » rime la plupart du temps avec « acheter » car peu de locatifs proposés.

LES ASSOCIATIONS EN MAINE CŒUR DE SARTHE

La Communauté de communes édite un guide des associations pour une information pour tous sur le large choix d'activités proposées sur le territoire.

En 2022, 215 associations étaient recensées.



Source : Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

De plus, en fonction de la dimension communautaire des projets associatifs, la Communauté de communes attribue des subventions.

25 demandes ont été déposées, 24 associations ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de 56 000 € en 2022.

La Maison des projets accompagne les acteurs associatifs en apportant des informations, des connaissances et des conseils adaptés pour un accompagnement sur la structuration des projets ou des enjeux et plus largement en soutien technique.

Dans ce cadre, la MDP sera prochainement labellisée « Guid'Asso ».

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Les projets co-portés Communauté de communes et Maison des Projets



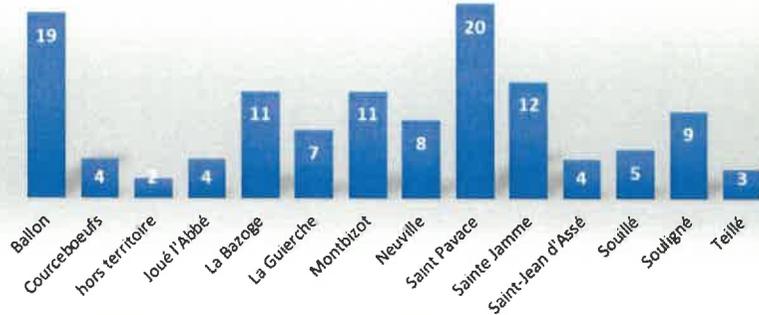
Une mutualisation des moyens pour répondre aux attentes des habitants

- Le Lieu d'Accueil Parents Enfants
- Le Forum des Familles
- Le Festival des Associations
- Les passerelles ALSH

Conseiller Numérique

Rendez-vous individuels dans les mairies du territoire

nombre de personnes différentes (119)
selon lieu de vie



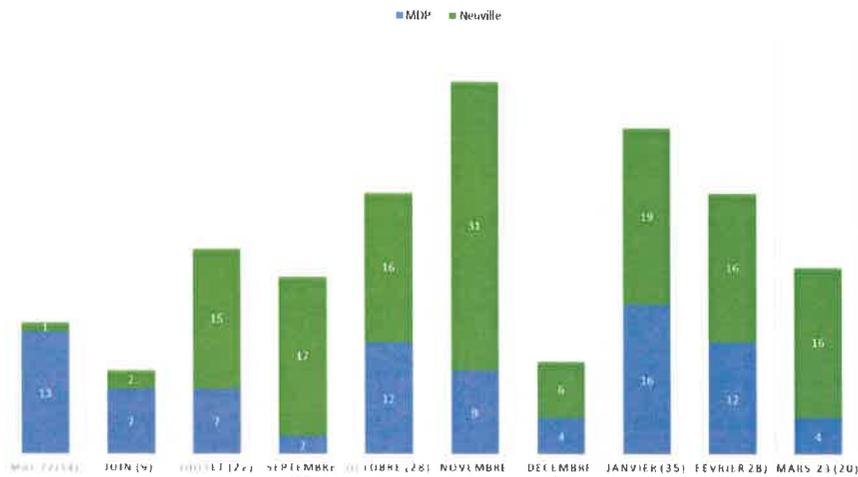
Bilan des interventions entre le 21 avril et le 31 mars 2023

• 518 créneaux proposés pour 395 rendez-vous assurés.



Ateliers collectifs

NOMBRE DE PARTICIPANTS (225)

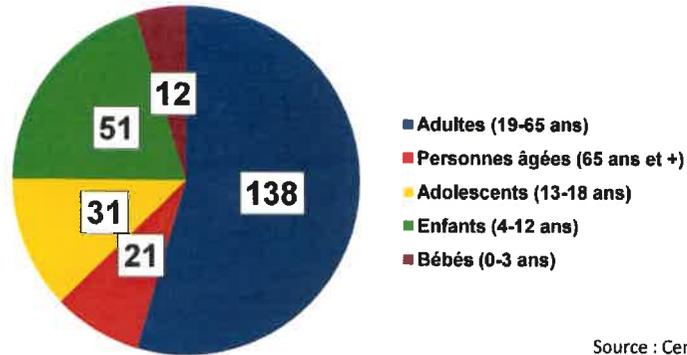


Source : Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

Chaque mardi deux ateliers collectifs sont proposés en alternance à la Maison des Projets et à la structure petite enfance de Neuville sur Sarthe, soit 67 ateliers entre mai 2022 et mars 2023

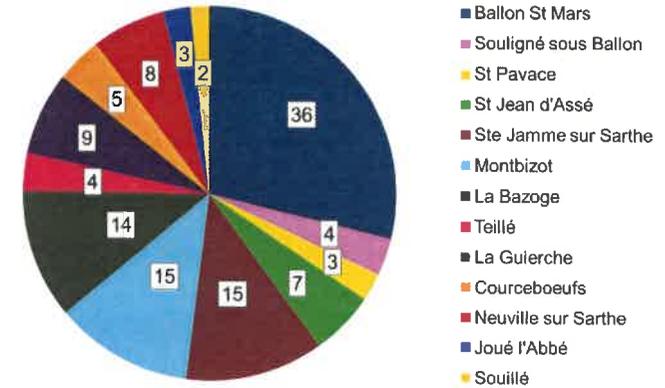
LES SOLIDARITES : Epicerie Solidaire

Clientèle en 2022 par tranche d'âge

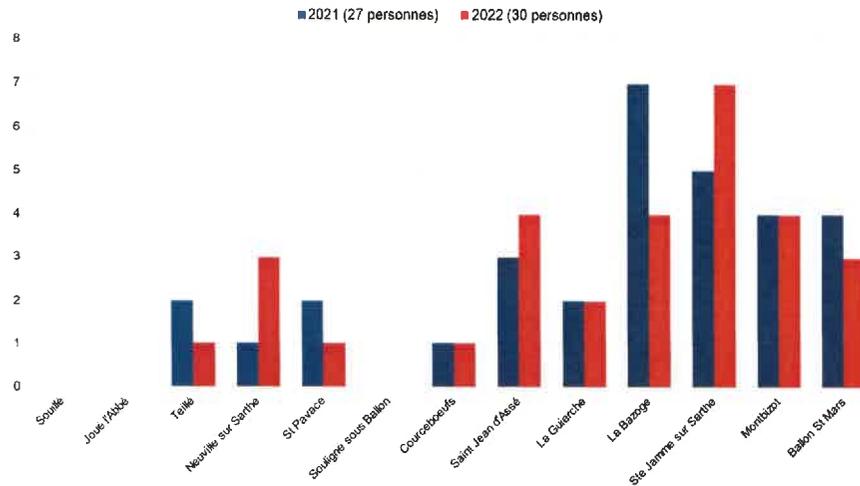


Source : Centre social Maison des Projets

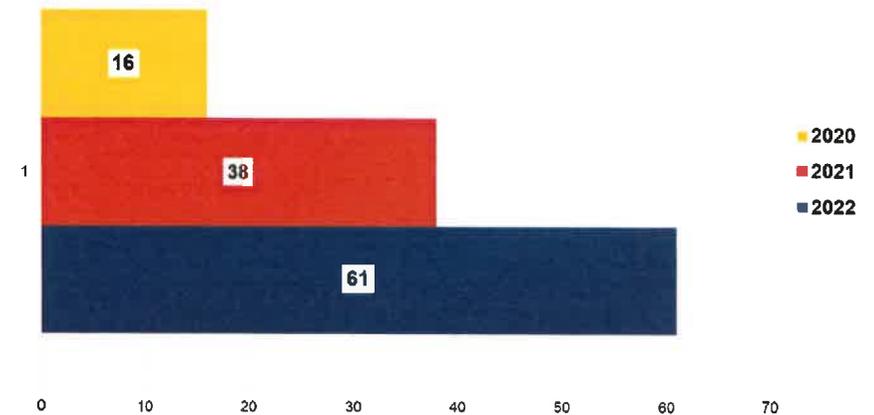
Lieu d'habitation de nos clients en 2022



Livraisons par communes

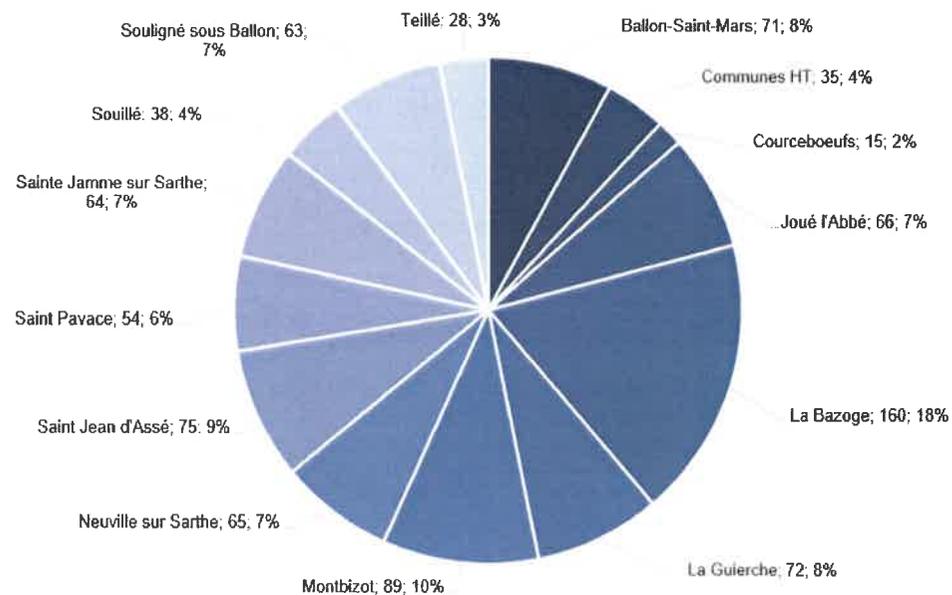


Les demandes de prise en charge CCAS

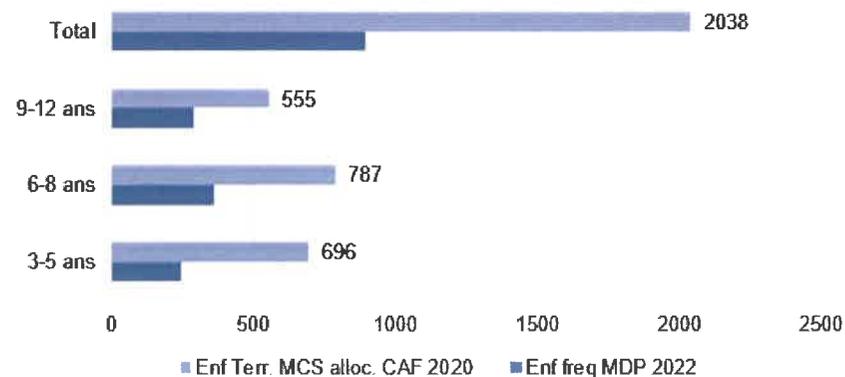


ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : ALSH 3-11 ans

Nombre d'enfants par communes 2022



Comparaison des enfants allocataires CAF 2020 / enfants accueillis ALSH 2022



895 ENFANTS DIFFERENTS ACCUEILLIS EN 2022

Sources communales Maine cœur de Sarthe

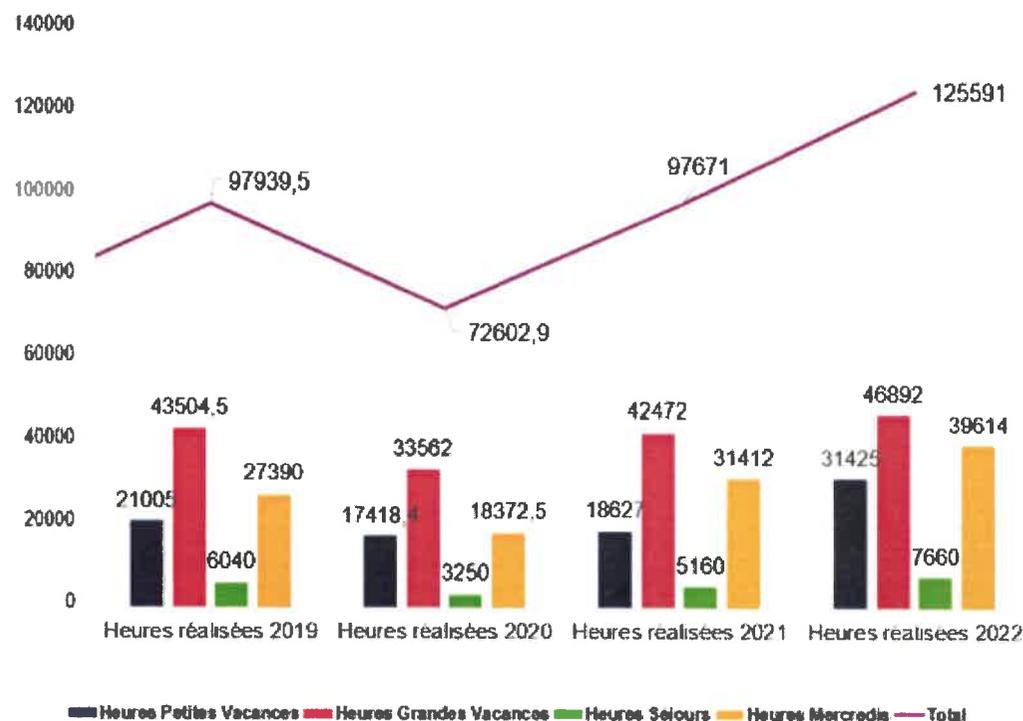
Les fréquentations des transports (intersites & ramassages)

Nombre de trajets 2022		
	Ramassage Intersites	Total
Petites Vacances	832	1662
Hiver	277	473
Printemps	255	555
Automne	300	634
Grandes Vacances	1625	2500
Juillet	931	1564
Août 2/2	694	936
Mercredis loisirs	1071	2709
Janvier - juillet	663	1715
Septembre - décembre	408	994
Total	3528	6871
		10399

Nb enfants différents inscrits 2022			
	ALSH	Ramassage	%
Pet Vac.	456	95	20,8%
Gd Vac.	556	108	19,4%
Merc. Loisirs	403	76	18,9%

Source : Centre social Maison des Projets

Evolution des fréquentations en heures de 2019 à 2022 Comparaison des heures réalisées



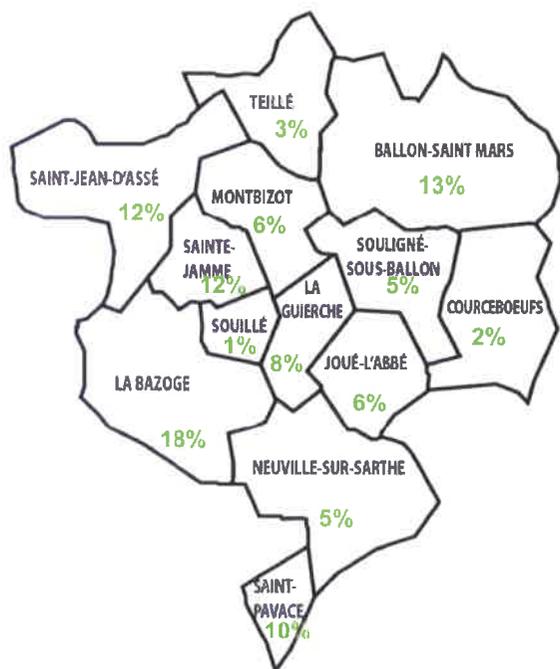
Demandes d'accueil refusées

	NOMBRE DE REFUS ALSH			SURBOOKING			NOMBRE DE REFUS TRANSPORT								
	3-5 ans	6-8 ans	9-12ans	3-5 ans	6-8 ans	9-12 ans	Neuville	St Pavace	Ballon	Souillé	Courseb.	Souigné	St Jean	Joué	S. Jamme
ML Janvier - Juillet 2022	4						6	1							
ML Septembre - Décembre 2022	27			14	2		47		2						5
Aout 2022	23	7													
Automne 2022	3														
Fin année 2022	39														
Total 2022	96	7	0	14	2	0	53	1	2	0	0	0	0	0	5
ML Janvier à 15 mai 2022	49	1		55	2	1		3		1	4			8	
ML Septembre - Décembre 2023															
Hiver 2023	8	2		18	6				3		14				
Printemps 2023	7			8				5	14		2	21		2	
Aout 2023															
Automne 2023															
Fin année 2023															
Total 2023	64	3	0	81	8	1	0	8	17	1	20	21	8	2	0

Jeunesse

L'année 2022 en quelques chiffres

332 jeunes âgés de 10 à 17 ans ont participé aux actions jeunesse dont 310 domiciliés sur le territoire



Source : CDC Maine Cœur de Sarthe

Les chantiers Argent de Poche se développent

14 chantiers en 2022 contre 9 en 2021
co-organisés avec 9 communes

82 jeunes de 14 à 17 ans (52 en 2021)

43 % de garçons / 57 % de filles

Participation au chantier de leur commune de résidence

Les accueils de loisirs et séjours jeunesse

+ 20 % d'heures réalisées par rapport à 2021

259 jeunes différents

91 jeunes sur les Espaces Jeunes

229 jeunes sur les Animations Ados et séjours

Partenariat Collèges

Animations hebdomadaires

Contrat local d'accompagnement à la scolarité dans les collèges (CLAS) avec les 2 collèges

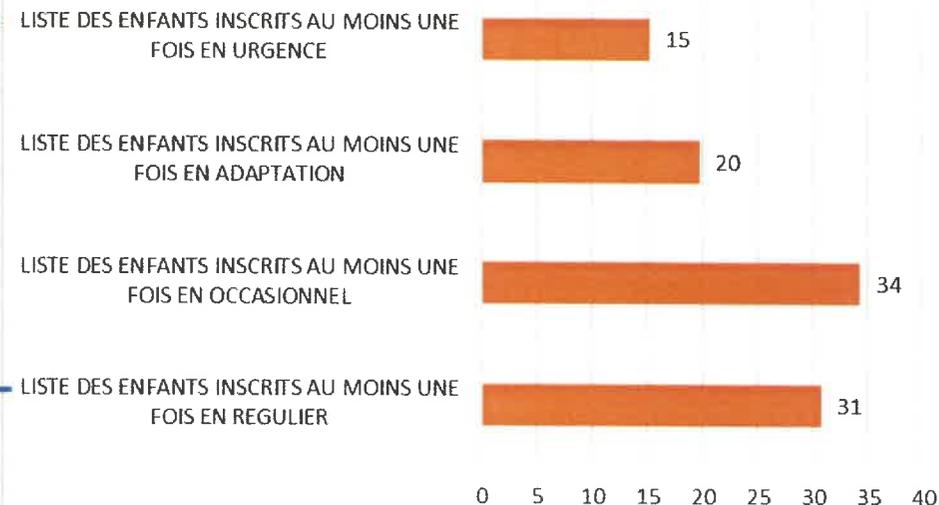
Petite Enfance

Crèches

Liste des enfants inscrits en crèches par commune 2022

	Nbre	%
BALLON ST MARS	8	6
MONTBIZOT	24	18
SOULIGNE SOUS BALLON	8	6
STE JAMME SUR SARTHE	8	6
ST JEAN D'ASSE	9	7
LA GUIERCHE	7	5
LA BAZOGE	23	18
SOUILLE	4	3
NEUVILLE SUR SARTHE	16	12
JOUE L'ABBE	9	7
TEILLE	3	2
ST PAVACE	6	5
COURCEBOEUF	2	2
HORS CC	3	2
TOTAL	130	100

Typologie des inscriptions en crèche en %



Base 198 inscriptions : 1 même enfant ayant pu être inscrit dans plusieurs cadre d'accueil au cours de l'année

Relais Petite Enfance

214 assistantes maternelles agréées

174 en activité au 31/12/2021

134 Assistantes maternelles fréquentent le Relais

Avec 307 enfants en Jeux et Rencontres

Source : CDC Maine Cœur de Sarthe

Accueil Régulier :

Demandes étudiées par la commission d'attribution

10 réunions de la commission

1ères demandes : 69 étudiées / 31 acceptées

Modifications de contrats en cours : 18 étudiées / 16 acceptées

Renouvellements de contrats arrivés à terme : 25 étudiés et acceptés

Demandes de soutien Assistante Maternelle présentées par le Relais

(Accueils des enfants confiés à l'assistante maternelle en crèche majoritairement sur des périodes de congés différentes de celles des parents)

Accueils d'enfant en cas d'indisponibilité imprévisible de leur mode d'accueil habituel (ex. : accident de l'assistante maternelle)

30 enfants en 2022 pour 42 périodes d'accueils

Projet du vivre ensemble, animation de la vie sociale, porté par la Maison des Projets

L'année 2022 en quelques chiffres

FAMILLES

175 familles (474 personnes) ont participé aux 70 actions proposées

46 ateliers ont été proposés

28 sorties ont été programmées

VIE SOCIALE

22 séances d'activités proposées

2 ateliers réguliers

1 atelier Repair Café par mois

174 personnes ont participé aux actions

Veillée d'été : plus de 150 personnes présentes

Lancement du projet « Bien vieillir »

1^{ère} édition de la Semaine nationale « Bleue »

Evaluation CTG

2019-2023

La Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe a signé une convention territoriale globale (CTG) en 2019.

En décembre 2017, le conseil communautaire a validé un projet de territoire et a souhaité développer une approche partenariale globale pour le développement de son territoire et plus particulièrement le secteur social. C'est dans cette perspective que le travail de construction de la CTG s'est organisé et a été acté.

La CTG a vocation à renforcer les politiques territoriales d'action sociale, les coopérations entre acteurs en structurant la dynamique du projet de territoire. Ainsi, elle s'inscrit dans le cadre du schéma départemental des services aux familles et du schéma directeur d'animation de la vie sociale.

La convention convient de 3 enjeux qui se déclinent en objectifs partagés. Ceux-ci ont été eux-mêmes déclinés en plans d'actions prévus sur les 4 années de la convention.

La communauté de communes Maine Cœur de Sarthe bénéficie d'un partenaire privilégié et historique, la Maison des Projets. Le renouvellement de son projet social, qui s'inscrit totalement dans le projet de territoire de la collectivité, contribue à la mise en œuvre de la CTG.

De plus, la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe a chargé Marie Morvillers de la Coordination territoriale de l'action sociale en créant un poste pour renforcer la coopération des acteurs du territoire. Outre le partenariat actif avec la MDP, la coordination devra renforcer et faire vivre la coopération des communes. En interne à la communauté de communes, sa mission est de lier les enjeux et les compétences par le prisme des enjeux de la CTG.

L'objectif de cet écrit est de proposer un premier bilan des actions et du travail partenarial dans le cadre de la CTG. Il devra être un support pour le comité de suivi de la CTG qui se réunira en 2021.

L'évaluation succincte de ces 2 premières années questionnera les élus du comité de pilotage sur la réorganisation de la planification des actions, voir même leur pertinence ; le contexte sanitaire de 2020/2021 questionnant de façon globale les modalités de travail et de coopération et la priorisation des axes.

Rappel des enjeux

Enjeu n°1
Faire venir des familles en créant les conditions favorables à leur bien être sur le territoire et aider les familles à concilier, vie professionnelle et vie sociale.
Objectifs partagés :
<ul style="list-style-type: none">○ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire et favoriser l'inclusion numérique de tous,○ Conforter les modes d'accueil de la petite enfance au regard des besoins des familles du territoire,○ Développer une offre d'accueil de loisirs en direction de l'enfance jeunesse en corrélation avec les projets sociaux et éducatifs de la collectivité,○ Déployer et adapter le projet social du centre social (MDP) au territoire et à sa population, pour aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Enjeu n°2
Fédérer l'action communautaire et faire ensemble, pour renforcer la politique territoriale d'action sociale et familiale.
Objectifs partagés :
<ul style="list-style-type: none">- Inscrire le territoire dans les stratégies territoriales de développement et de financement,- Pour la Caf, faire émerger et renforcer les politiques territoriales d'action sociale et familiale :<ul style="list-style-type: none">▪ En renforçant les coopérations entre les acteurs (habitants, professionnels, élus, institutions),▪ En structurant la dynamique du projet de territoire (gouvernance, suivi, évaluation, veille sociale...).

Enjeu n°3
Favoriser la place de chacun pour un engagement de tous, pour renforcer la politique territoriale d'action sociale et familiale.
Objectifs partagés
<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux en partenariat avec les communes et favoriser l'appropriation et le maintien des personnes dans le logement,- Poursuivre le développement de la politique d'animation de la vie sociale en :<ul style="list-style-type: none">▪ Favorisant la participation des habitants,▪ Développant les solidarités, en luttant contre l'isolement,▪ En fédérant les acteurs.- Déployer et adapter les services du centre social au territoire et à sa proposition pour aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Afin de garantir une cohérence dans l'évaluation, je propose de m'appuyer sur la déclinaison des enjeux par actions validées dans la convention :

ENJEU N°1

Objectifs partagés	Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire et favoriser l'inclusion numérique
Action1	Déploiement total de la fibre à l'horizon 2022
Evaluation quantitative	Délai respecté avec l'ensemble des communes du territoire raccordées début 2022
Evaluation qualitative	
Perspectives/ analyse	
Action 2	Lutter contre la fracture numérique des seniors et des personnes vulnérables (inclusion, usages, accès outils numériques, accès service publics, prévention...)
Evaluation quantitative	Cette action n'a pas été priorisée en 2020.
Evaluation qualitative	
Perspectives / analyse	Définir et faire valider en 2021 un diagnostic des acteurs du territoire qui concourent à cette action. La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité absolue de travailler cette action et de faire un diagnostic assez fin. En effet, bon nombre des habitants du territoire se sont retrouvés démunis. Différents acteurs, à différentes échelles ont mis en place des outils ou des moyens ponctuels pour répondre au développement des outils numériques nécessaires mais l'équité et la transversalité restent à définir (exemple des mairies, des associations type génération mouvement, MDP, de la CC : mise à disposition d'attestation, accompagnement sur le site d'Améli ...)
Action 3	Mise en place d'actions de prévention jeunesse internet : un exemple concret avec Promeneurs du Net
Evaluation quantitative	Annabelle Ernault, animatrice Jeunesse est Promeneurs du Net depuis 2019. En 2020, Annabelle a été présente sur 3 réseaux : Snapchat, Instagram et Facebook. En 2020 : 129 amis sur Facebook, 127 abonnés sur Insta, une moyenne de 83 vues par publication 27 publications sur Insta et 17 messages privés. Participation au réseau des Promeneurs du Net départemental qui ont lieu 4 fois par an.
Evaluation qualitative	Mme Ernault poste des informations relatives à la santé, aux petits jobs, à l'actualité et à la programmation de la Maison des Projets. Cet espace numérique est un espace de dialogue à la portée des jeunes, ils offrent des possibilités de discussion et des apports sur différents sujets.
Perspectives / analyse	Pendant le confinement, Mme Ernault ainsi que les animateurs de l'équipe jeunesse ont été très présents sur la rue numérique. Mme Ernault est de plus en plus suivie et les interactions avec les jeunes, les parents et les professionnels de l'animation se multiplient. Les jeunes ont répondu présent lors des rencontres en visio lors du 1 ^{er} confinement. Perspectives pour Mme Ernault : « offrir la possibilité d'une écoute, interroger ses postures et veiller aux bonnes pratiques ».

	<p>Perspectives : le web citoyen : à partir de cet outil, développer l'esprit critique chez les jeunes pour favoriser une posture réflexive nécessaire à un usage raisonné du Web.</p> <p>Intervention pédagogique auprès des classes de 5^{ème} du collège de Ste Jamme sur les bons usages des réseaux sociaux et d'internet.</p>
--	---

Objectifs partagés	Conforter les modes d'accueil de la petite enfance au regard des besoins des familles du territoire
Action1	Création d'un 2 ^{ème} multi accueil 18 places à Neuville sur Sarthe
Evaluation quantitative	Initialement prévu pour une ouverture mi 2020, le multi accueil a ouvert ses portes en décembre 2020.
Evaluation qualitative	Le mois de décembre a permis de mettre en place les familiarisation des nouveaux enfants pour pouvoir établir les contrats d'accueil dès janvier 2021 (17 enfants différents ont été accueillis en décembre).
Perspectives/ analyse	Evaluer en 2021, l'occupation de ce 2 ^{ème} multi accueil. Travailler avec la commission petite enfance sur une photographie des familles utilisatrices de ces modes d'accueil.
Action 2	Poursuivre la réflexion politique et territoriale sur les modes d'accueil : MAM, micro crèches et les relations avec les associations d'assistantes maternelles.
Evaluation quantitative	La CC dispose de 2 micro-crèches à St Pavace et à La Guierche et d'une MAM à Neuville sur Sarthe. Pas d'ouverture en 2019-2020.
Evaluation qualitative	La mise en place mi-décembre de la 1 ^{ère} commission d'action sociale territoriale a seulement permis de poser cet aspect comme un enjeu de demain qui devra être travaillé en commission petite enfance mais aussi avec les maires des communes. Il n'y pas eu de commission petite enfance en 2020
Perspectives / analyse	Travaux de réflexion à mener conjointement avec la commission PE et les maires. Beaucoup de mairies sont en 2021 sollicitées par des projets privés et des projets de MAM, la démarche est donc assez urgente à définir.
Action 3	Travailler la coordination et la complémentarité des 2 multi accueils
Evaluation quantitative	Modification du calendrier initial soit pour une ouverture du multi accueil de Neuville au 01 décembre 2020 : embauche de la responsable le 01 novembre et du personnel nécessaire aux multi le 18 novembre. Arrivée de 10 nouvelles personnes (animation et entretien) L'équipe a eu 8 jours pour se rencontrer, travailler la pédagogie, observer le multi resté ouvert à Montbizot (dans des conditions qui n'ont pas permis de réunion en équipe complète).
Evaluation qualitative	Ce temps en amont de l'ouverture pour accueillir les équipes est nécessaire et incontournable dans le cadre d'un projet complémentaire. Les équipes ont mentionné à plusieurs reprises leur contentement quant à la mise en place de ces échanges. Toutefois la pandémie a été un vrai frein dans l'organisation des rencontres et des échanges. Le fait que le multi de Montbizot reste ouvert pendant toute cette période et donc avec la difficulté d'assurer le quotidien mais dans le même temps d'intégrer des nouvelles collègues et de participer à la réflexion n'a été confortable pour personne. Ce serait à questionner pour une prochaine fois.
Perspectives / analyse	L'année 2021 sera donc l'année qui permettra d'organiser cette complémentarité des accueils et d'impulser le travail commun tant

	auprès des équipes qu'avec les responsables de multi accueil et les élus. Le rôle du RPE sera aussi primordial quant à la garantie d'une vision globale des attentes et des besoins du territoire.
--	--

Objectifs partagés	Développer une offre d'accueil en direction de l'enfance jeunesse en corrélation avec les projets sociaux et éducatifs de la collectivité.
Action1	Renouveler le PEDT communautaire en lien avec les communes
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	<p>La convention du PEDT est signée pour 4 ans de 2019 à 2022. Elaboré dans un contexte d'urgence (réforme de l'organisation des temps scolaires), la communauté de communes via la CTG avait posé le renouvellement de celui-ci pour un travail collaboratif plus abouti et une imprégnation pour tous les acteurs (élus, institutions, associations, techniciens...).</p> <p>La mise en place du schéma d'organisation de la CTG positionne le PEDT comme un axe de travail à lui seul, en constituant 2 commissions propres à sa réflexion. Le contexte sanitaire ayant modifié le calendrier électoral et la mise en place des commissions, il n'y a pas eu de commission PEDT en 2020.</p>
Perspectives/ analyse	Mise en place en 2021 des commissions PEDT : Comité de pilotage et groupe de travail pour une appropriation de tous. La commission territoriale d'action sociale souhaite un travail de diagnostic autour des accueils périscolaire afin d'avoir une vision d'ensemble qui permette de fixer les travaux des instances PEDT pour finaliser un nouveau projet.
Action 2	Conforter le déploiement des ALSH vacances.
Evaluation quantitative	<p>En nombre d'enfants différents : 2017 : 429, 2018 : 592, 2019 : 645, 2020 ; 535</p> <p>En nombre d'heures effectuées : 2017 : 40 029, 2018 : 71 957, 2019 : 97 952 ; 2020 (réelles) : 72 602, 2020 (reconstituées) : 99 867</p> <p>Utilisation du service de transport pour le ramassage en 2019 : 30% des familles sur les petites vacances, 52 % sur les grandes vacances. Utilisation du service de transport pour l'inter-sites : 25 enfants matin et soir pour les petites vacances, 62 enfants le matin et 58 le soir pour les grandes vacances</p>
Evaluation qualitative	<p>En 2018 développement de l'ALSH à l'échelle de Maine Cœur de Sarthe. 2019 pérennisation du développement avec un travail sur l'égalité de traitement (service de transport et mise en place des ramassage inter sites) et la qualité d'accueil notamment avec un projet d'accueil par tranche d'âge.</p> <p>2020, contexte Covid qui nécessite pour l'été (juillet) une réorganisation notamment avec la mise en place de 6 sites (brassage des groupes) différents d'accueils, le maintien des ramassages intersites et le maintien des accueils par tranche d'âge.</p>
Perspectives / analyse	<p>Un accueil de loisirs dont les familles se saisissent. La maison des projets a su répondre à l'ensemble des demandes des familles (sauf 1 ou 2 cas la 3^{ème} semaine de juillet). Les navettes inter-sites facilitent la vie quotidienne des familles dont plusieurs enfants sont accueillis.</p> <p>Du point de vue des locaux : besoin de solution sur chaque site pour le mois de juillet : les locaux sont trop petits pour accueillir l'ensemble des enfants de chaque tranche d'âge.</p>

	D'un point de vue pédagogique et de la qualité d'accueil des enfants, les retours des familles sont positifs. Cette réflexion est à inscrire dans le travail du PEDT en 2021 pour finaliser des orientations en 2022.
Action 3	Conforter la mise en œuvre des mercredis
Evaluation quantitative	Mise en place des Mercredi Loisirs au 1/9/2018 Nombre d'enfants différents : En 2018 : 195, en 2019 : 356 en 2020 : 299 Nombre d'heures réalisées : En 2018 : 9 450, en 2019 : 27 403, en 2020 (réelles) : 18 372, 2020 (reconstituées) 30 650. Pour le service de transport de ramassage : il est bien utilisé : 16 enfants le matin et 12 le soir, pour les inter-sites : 36 enfants le matin et 24 le soir. 41% des enfants utilisent le transport en 2019. Nombre maximum d'enfant accueillis en 2019 le mercredi : 127 enfants.
Evaluation qualitative	
Perspectives / analyse	Les véhicules disponibles semblent justes pour l'activité : les capacités maximales sont atteintes, une navette inter-sites supplémentaire est nécessaire. Augmentation de la fréquentation chez les 3-5 ans.

Objectifs partagés	Déployer et adapter le projet social de la MDP au territoire et à sa population
Action1	Rédaction du projet social en 2019
Evaluation quantitative	Le projet social 2020-2023 comporte 56 fiches actions. L'accompagnement financier de la communauté de communes a été validé par la communauté de communes.
Evaluation qualitative	Démarche participative qui a associé les différentes parties prenantes du territoire et a abouti à une journée du projet social le 25 mai 2019 à Ste Jamme sur Sarthe.
Perspectives/ analyse	Déploiement du projet avec des ajustements liés à la crise sanitaire de la COVID 19
Action 2	Convention d'objectifs 2020-2024 MDP/CCMCS/CAF
Evaluation quantitative	Rédaction début 2020 de cette nouvelle convention
Evaluation qualitative	Rédaction d'une nouvelle convention d'objectifs 2020-2023 précisant le rôle des différents partenaires de la convention et les modalités de partenariat.
Perspectives / analyse	
Action 3	Annexe convention financière annuelle
Evaluation quantitative	Rédaction de la convention financière chaque début d'année après vote par le conseil communautaire de la subvention allouée à la Maison des Projets.
Evaluation qualitative	Financement sur 10 mois qui permet à l'association de bénéficier d'une trésorerie lui permettant de ne pas rencontrer de difficultés pour le paiement des salaires de l'été
Perspectives / analyse	

ENJEU N°2

Objectifs partagés	Renforcer les coopérations entre les acteurs (habitants, professionnels, élus, associations, institutions...)
Action1	Mener une réflexion sur le périscolaire entre la CC et les communes
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	Les élus communautaires ont souhaité commencer par un état des lieux sur les accueils périscolaires avant de mener une réflexion. Le comité de pilotage du PEDT sera un lieu de réflexion de ces enjeux.
Perspectives/ analyse	Mise en place des commissions PEDT en 2021
Action 2	Faire un état des lieux des accueils périscolaires et garderies des communes
Evaluation quantitative	Prévu en 2021
Evaluation qualitative	
Perspectives / analyse	La commission PEDT devra définir en 2021 les intentions de cet état des lieux pour mieux recueillir les informations
Action 3	Créer une veille sur la réglementation et sur les formations du personnel communal affecté au périscolaire.
Evaluation quantitative	Action non priorisée à ce jour
Evaluation qualitative	
Perspectives / analyse	
Actions 4	Accompagner la MDP dans ses missions d'animation de la vie sociale, volet fédérer et coordonner les acteurs
Evaluation quantitative	Fonctionnement des instances de gouvernance comme posé dans la convention
Evaluation qualitative	Prise en compte par la Maison des projets des axes du projet de territoire et des problématiques territoriales repérées
Perspectives / analyse	Perspective de démarche avec le projet des Start up de territoire Affirmer une manière d'agir en partenariat au service du projet de territoire
Objectifs partagés	Structurer la dynamique du projet de territoire (gouvernance, suivi, évaluation, veille sociale)
Action1	Définir le mode de gouvernance et d'animation de la CTG et ses instances
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	Le contexte sanitaire a complètement bouleversé le projet initialement prévu tant dans la forme de sa mise en place que dans le rythme même de celle-ci. Un schéma de gouvernance et d'animation a été travaillé. Un des 1 ^{ers} axes a été la création d'un poste de coordination/coopération de la politique territoriale d'actions sociale. Le travail en partenariat avec la CAF sur les missions inhérentes à la coordination a alimenté cette réflexion globale.
Perspectives/ analyse	Le renouvellement majoritaire des élus de la CC nécessite un travail d'appropriation de la CTG mais au-delà de la politique sociale. La transversalité de celle-ci et l'enjeu qu'elle apporte au projet de territoire sont des points à travailler avec les élus mais aussi les partenaires et les techniciens. Cet axe est à programmer en 2021.
Action 2	Identifier les différentes instances de concertation/validation en fonction des actions menées.
Evaluation quantitative	

Evaluation qualitative	En 2020, la CAF, la MDP et la CC ont proposé aux élus communautaires une cartographie des instances qui alimentent la CTG. Celle-ci a été validée par la commission d'action sociale territoriale réunie en 2020.
Perspectives / analyse	Evaluer si cette organisation correspond bien au projet (réactivité, actions concrètes...). Interroger les décisions prises et validées en commission, sont-elles actées en bureau ou conseil communautaire ? Sinon pourquoi, quels leviers peuvent être envisagés ?
Action 3	Réfléchir à la mise en œuvre d'une coordination territoriale en lien avec l'existant
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	Mise en place d'une coordination dès 2020 avec une progression de temps de travail spécifique à la CTG qui évolue au fil de la convention pour être en 2024 sur un temps plein qui reste en lien avec la gestion du service petite enfance.
Perspectives / analyse	Pertinence de la gestion de 2 secteurs ? Ne pas déconstruire l'identité PE et dans le même temps être repéré plus largement et dans la transversalité... La PE est une porte d'entrée repérée notamment grâce à son observation active des familles du territoire, toutefois les missions de la coordination territoriale s'inscrivent dans un champ plus large qui doit construire une entrée sociale pour chaque compétence territoriale.
Actions 4	Contribuer au renouvellement du projet social de la MDP en lien avec le projet de territoire
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	Participation aux groupes de travail mis en place par la MDP dans la construction du renouvellement du projet social (techniciens et élus communautaires)
Perspectives / analyse	Être repérée comme interlocutrice pour les élus de la CC pour porter le projet de territoire au sein des instances de la MDP, incarner et défendre les intérêts du projet des élus.
Action 5	Définir les indicateurs d'évaluation et évaluer les actions
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	
Perspectives / analyse	Définir qui travaille sur cette notion d'indicateur, est ce que la commission territoriale d'action sociale est trop partielle ou au contraire au fait de ce qu'elle souhaite pouvoir être mesurée ? Est-il plus pertinent pour une imprégnation de tous de créer une instance externe à la CTG ? Comment communiquer au mieux sur le lien des actions avec la CTG pour une imprégnation de tous élus comme partenaires et techniciens ?

ENJEU N°3

Objectifs partagés	Poursuivre le développement de l'offre de logements sur le territoire et permettre les conditions d'appropriation et de maintien des personnes dans le logement
Action1	Achever les opérations de logements avec fonds de concours engagé par Portes du Maine
Evaluation quantitative	Il reste une opération à solder sur Saint Jean d'Assé. qui sera prévue pour 2021 et destinée à accompagner un bailleur social et des constructions sur la commune.
Evaluation qualitative	
Perspectives/ analyse	Clôturer cette action en 2021
Action 2	Mener une réflexion sur le logement social (états des lieux des logements sociaux et des projets communaux locatifs et d'accession à la propriété...)
Evaluation quantitative	Action non priorisée à ce jour
Evaluation qualitative	
Perspectives / analyse	
Action 3	Lutter contre l'habitat indigne
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	Concernant l'habitat de manière plus générale, nous sommes avec le pays en plein diagnostic d'une phase pré-opérationnelle en matière d'habitat. Après des interventions auprès des élus et une longue période de repérages terrains, le bureau d'études villes vivantes s'apprête à mener des interviews de foyers/propriétaires concernés par les thématiques abordées : <ul style="list-style-type: none"> - Logement dégradé, logements vacants, rénovation énergétique, adaptation au vieillissement, densification sur parcelle existante 20 séances d'échanges sont prévues pour notre CC.
Perspectives / analyse	Orientation du meilleur dispositif à mettre en place suite aux travaux de diagnostic du Pays du Mans : OPAH, plateforme territoriale de rénovation énergétique, etc...

Objectifs partagés (pas priorisés en 2020)	Poursuivre le développement de la politique d'animation de la vie sociale à l'échelle de l'EPCI
Action1	Favoriser la participation des habitants
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	
Perspectives/ analyse	
Action 2	Développer les solidarités
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	
Perspectives / analyse	
Action 3	Lutter contre l'isolement
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	
Perspectives / analyse	

Action 4	Fédérer les acteurs
Evaluation quantitative	
Evaluation qualitative	
Perspectives / analyse	

Objectifs partagés (pas priorisés en 2020)	Déployer et adapter les services du centre social au territoire et à sa population pour aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
Action1	
Evaluation quantitative	
Perspectives/ analyse	

La Convention Territoriale Globale est une nouvelle manière de rationaliser les engagements de Maine Cœur de Sarthe avec la CAF.

Pendant de nombreuses années, nous avons fonctionné avec autant de conventions que de champs d'interventions. Avec la CTG, nous disposons d'un document cadre qui structure l'ensemble des axes d'intervention.

Cette nouvelle démarche incite à revoir les organisations en donnant du sens à un projet d'équipe au service des besoins de tout un territoire. Il s'agit de croiser les complémentarités entre les différents champs d'interventions en donnant l'occasion de gagner en cohérence, en efficience et de garantir ainsi la bonne utilisation des fonds publics en évitant notamment les doublons d'intervention.

Ce premier comité de pilotage doit nous donner l'occasion outre de faire un point d'étape sur les enjeux, d'évaluer la coproduction des services et des partenariats.

Fiches Repères

données au 31/12/2022



CC MAINE COEUR DE SARTHE (200068963)

Nombre de ménages

8 517



3316 allocataires

+7,5% Entre 2017 - 2022

9999 personnes couvertes

-1,2% Entre 2017 - 2022

Population

21 296

Approche globale synthétique territoriale

Taux de couverture Caf 2019

47,6%

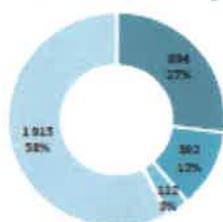
Comparaison :

47,4% - CC MAINE COEUR DE SARTHE

47,7% - Sarthe

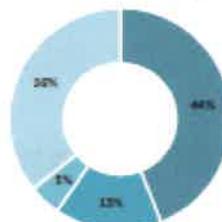
* Couverture Caf 2019 : Si de personnes couvertes par le Caf au 31/12/2019 (10156) rapporté à la population totale au 01/01/2019

Structure familiale des ménages allocataires



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant

Structure familiale des ménages allocataires en Sarthe



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant

Typologie des allocataires

Revenu garanti (Aah / Rsa / Ppa)

41,6%

Logement (sans revenu garanti)

6,7%

Prestations familiales seules

51,7%

Montant des prestations périodiques versées au titre de décembre

1 448 785,66 €

Développer l'accès aux droits et favoriser l'inclusion numérique

Coordonnées connues par la Caf



3114 allocataires soit

93,9%

Sarthe

88,4%

* pour les 2676 allocataires Caf 731 résidents au 31 décembre au 31 janvier au 31 décembre

Répartition des contacts

		%	Sarthe
Rev à l'accueil (siège)	245	14,51%	38,84%
Contacts téléphoniques	592	35,05%	31,24%
Mails arrivés (MELALL)	852	50,44%	29,92%

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité

Taux de couverture global

CC MAINE COEUR DE SARTHE

94,80



Taux de couverture Assnat

CC MAINE COEUR DE SARTHE

94,80

64,3%

SARTHE

75,20

45,6%

Enfants couverts par la Caf

	0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	Total
Nb d'enfants	622	671	1531	1072	3896
dont parent(s) actif*	547	602	1376	960	3485
% parent(s) actif	87,9%	89,7%	89,9%	89,6%	89,45%
% parent(s) actif Sarthe	74,8%	76,5%	80,6%	82,1%	
dont parent(s) en emploi*	480	539	1260	892	3179
% parent(s) en emploi	77,17%	80,33%	82,82%	83,21%	81,60%
% parent(s) en emploi Sarthe	60,37%	64,31%	68,97%	72,77%	

* Parents actifs : personnes de 16 à 64 ans en emploi ou de chômage

* Parents en emploi : personnes en emploi de 16 à 64 ans de 16 à 64 ans en emploi

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents - enfants

Couverture des enfants par la Caf

	CC MAINE COEUR DE SARTHE		Sarthe	
	Population couverte Caf 31/12/2022	Répartition	Répartition	Taux de couverture 2017
- 3 ans	622	6,22%	5,84%	90,67%
3-5 ans	671	6,71%	5,92%	89,27%
6-11 ans	1531	15,31%	13,79%	90,05%
12-15 ans	1072	10,72%	9,50%	86,51%
16-17 ans	449	4,49%	4,18%	75,14%
- 18 ans	4345	43,45%	39,12%	87,43%

Profil des familles

	CC MAINE COEUR DE SARTHE		Sarthe
	Allocataires	Poids parmi les familles	
Familles avec enfant de - 3 ans	527	25,01%	25,55%
monoparents	41	7,71%	17,75%
couples	536	92,89%	82,22%
Familles nombreuses (3 enf. et +)	452	19,59%	23,04%

Nb allocataires bénéficiaires de la prestation

Allocations familiales (Aif)	1022	54,9%
	Sarthe	36,9%
Complément familial (Cf)	245	2,5%
	Sarthe	6,9%
Allocation de soutien familial (Asf)	110	1,3%
	Sarthe	2,1%



Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

Répartition par parc des logements (Insee - 2019)



9473 logements

Nb résidences principales
dont propriétaire
dont locatif non Hlm
dont locatif Hlm

	CC MAINE COEUR DE SARTHE	Sarthe
	9473	90,01%
	7005	61,87%
	1110	13,61%
	348	4,66%

Bénéficiaires aide au logement

	CC MAINE COEUR DE SARTHE		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Aide au logement	578	17,43%	80,09%
Parc privé	275	47,58%	42,39%
Parc public	173	29,93%	46,40%
Accession	74	12,80%	3,25%
Etablissement	56	9,69%	7,94%

Montant des prestations périodiques versées au titre de décembre

Aif	118 150 €
Als	44 423 €
Apl	27 160 €
	46 555 €

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Familles et bas revenus (population champ de référence Ruc)

	CC MAINE COEUR DE SARTHE		Sartre
	Allocataires	Répartition	
Allocataires sans enfant	925		
bas revenus	244	26,38%	36,93%
personnes fragiles	170	18,38%	17,16%
Monoparent	391		
bas revenus	148	37,85%	52,51%
avec enfant - 3 ans	16	10,81%	18,01%
Familles fragiles	128	32,74%	28,00%
avec enfant - 3 ans	20	15,63%	16,25%
Couples avec enfant	1910		
bas revenus	109	5,71%	13,83%
avec enfant - 3 ans	29	26,61%	34,06%
Familles fragiles	112	5,86%	9,61%
avec enfant - 3 ans	35	31,25%	37,30%

Situation des jeunes
 Personnes couvertes (18-24)
619
 -> soit 6,2% des personnes couvertes
 contre 9,1% en Sarthe
 Taux de couverture 2019
45,9%
 -> contre 55,4% en Sarthe

Population champ de référence Ruc : population prise en compte pour le calcul du Ruc (personnes au titre de consommation, chefs de famille ou allocataires hors étudiants, allocataires âgés de plus de 65 ans et bénéficiaires d'Aah en raison d'accès, allocataires).

Montant de bas revenus à 1003 € par unité de consommation en 2022

Familles fragiles : allocataires et autres personnes de plus de bas revenus grâce aux prestations de la CC

	CC MAINE COEUR DE SARTHE		Sartre
	Allocataires	Répartition	
Allocataires -25 ans	254		
Avec enfant	26	11,02%	10,31%
dont monoparents	5	17,86%	5,00%
Bas revenu	65	25,59%	27,01%
Fragiles	39	15,35%	11,01%
Bénéficiaires Rsa	3	1,18%	4,82%
Bénéficiaires Aah	36	14,17%	37,33%
Parc privé	31	86,11%	79,87%
Parc public	5	13,89%	11,89%

	CC MAINE COEUR DE		Sartre
	Allocataires	Répartition	
Revenus garantis	1379	41,59%	19,35%
dont Rsa	127	1,27%	11,11%
dont Aah	200	2,35%	8,23%
dont Ppa	1113	5,23%	15,23%

Attention : Rsa, Aah et Aah peuvent être cumulés



Montant des revenus RSA, Aah et Ppa versés au titre de décembre

Rsa	403 492 €
Aah	62 979 €
Ppa	142 840 €
	197 873 €

ANNEXE 3 –

Liste des équipements et services soutenus par la CDC MAINE CŒUR DE SARTHE

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

CDC Maine Cœur de Sarthe	
ZA Les Petites Forges	
72 380 Joué L'Abbé	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
RPE	Relais Petite Enfance Les P'tits Bouts du Maine -Rue du Tertre 72 380 Montbizot -2 allée du Stade 72 190 Neuville Sur Sarthe
CRECHES	Les P'tits Bouts du Maine de Montbizot Rue du Tertre 72 380 Montbizot
	Les P'tits bouts du Maine de Neuville 2 allée du Stade 72 190 Neuville Sur Sarthe
LAEP	LAEP La Grange Rue de Lansac Ouest 72 290 Ballon-St Mars
GESTION MAISON DES PROJETS Espace François Mitterrand Place de la République 72 290 Ballon-St Mars	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH PERISCOLAIRE (mercredi)	4 Lieux d'implantation
	- Base de Loisirs de Montbizot 72 380 Montbizot
	- Ecole Louise Rouzay 72 380 Montbizot
	- Espace Claude Fortin 72 650 La Bazoge
	- Espace Périscolaire Neuville

	72 190 Neuville Sur Sarthe
ALSH EXTRASCOLAIRE	4 Lieux d'implantation
	- Base de Loisirs de Montbizot 72 380 Montbizot
	- Ecole Louise Rouzay 72 380 Montbizot
	- Espace Claude Fortin 72 650 La Bazoge
	- Espace Périscolaire Neuville 72 190 Neuville Sur Sarthe
ALSH JEUNESSE	4 lieux d'implantation et des animations délocalisées
	Maison des Jeunes 1 impasse du Presbytère 72 650 La Bazoge
	MJC Joël Sadeler 7 place de la République 72 290 Ballon-St Mars
	MJC Joué L'Abbé-Souillé Rue de l'église 72 380 Joué L'Abbé
	Stade de foot Lieu-dit Les Grouas 72 380 St Jean D'Assé
CLAS ENFANCE	Ecole Casimir Rouzay 2 rue Jules Ferry 72 380 Ste Jamme Sur Sarthe
CLAS JEUNESSE	Collège René Cassin 7 rue René Cassin 72 290 Ballon-St Mars
	Collège Jean Rostand 19 rue Jules Ferry

	72 380 Ste Jamme Sur Sarthe

ANNEXE 3 –

Liste des équipements et services soutenus par la CDC MAINE CŒUR DE SARTHE

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

CDC Maine Cœur de Sarthe	
ZA Les Petites Forges	
72 380 Joué L'Abbé	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
RPE	Relais Petite Enfance Les P'tits Bouts du Maine -Rue du Tertre 72 380 Montbizot -2 allée du Stade 72 190 Neuville Sur Sarthe
CRECHES	Les P'tits Bouts du Maine de Montbizot Rue du Tertre 72 380 Montbizot
	Les P'tits bouts du Maine de Neuville 2 allée du Stade 72 190 Neuville Sur Sarthe
LAEP	LAEP La Grange Rue de Lansac Ouest 72 290 Ballon-St Mars
GESTION MAISON DES PROJETS Espace François Mitterrand Place de la République 72 290 Ballon-St Mars	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH PERISCOLAIRE (mercredi)	4 Lieux d'implantation
	- Base de Loisirs de Montbizot 72 380 Montbizot
	- Ecole Louise Rouzay 72 380 Montbizot
	- Espace Claude Fortin 72 650 La Bazoge
	- Espace Périscolaire Neuville

	72 190 Neuville Sur Sarthe
ALSH EXTRASCOLAIRE	4 Lieux d'implantation
	- Base de Loisirs de Montbizot 72 380 Montbizot
	- Ecole Louise Rouzay 72 380 Montbizot
	- Espace Claude Fortin 72 650 La Bazoge
	- Espace Périscolaire Neuville 72 190 Neuville Sur Sarthe
ALSH JEUNESSE	4 lieux d'implantation et des animations délocalisées
	Maison des Jeunes 1 impasse du Presbytère 72 650 La Bazoge
	MJC Joël Sadeler 7 place de la République 72 290 Ballon-St Mars
	MJC Joué L'Abbé-Souillé Rue de l'église 72 380 Joué L'Abbé
	Stade de foot Lieu-dit Les Grouas 72 380 St Jean D'Assé
CLAS ENFANCE	Ecole Casimir Rouzay 2 rue Jules Ferry 72 380 Ste Jamme Sur Sarthe
CLAS JEUNESSE	Collège René Cassin 7 rue René Cassin 72 290 Ballon-St Mars
	Collège Jean Rostand 19 rue Jules Ferry

	72 380 Ste Jamme Sur Sarthe



Les enjeux de la nouvelle CTG

Enjeu I : Organisation de pilotage proposée



ANNEXE 5 : Tableau financier CAF – Données 2022

Soutien financier de la Caf allocataires et aux projets et services mis en œuvre sur la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe en 2022 :

PRESTATIONS LEGALES VERSEES PAR LA CAF AU TITRE DE 2022	
Prestations Familiales (AF – PAJE – Complément familial – AEEH – ASF - AJPP)	11 124 000 €
Prestations liées au logement (ALF – APL – ALS)	1 417 000 €
Prestations liées au complément de revenu (RSA – PPA – AAH)	4 841 000 €
TOTAL	17 382 000€

FINANCEMENTS D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE 2022	
Petite enfance (2 crèches et RPE)	410 962€
Enfance – Jeunesse (actions Maison des Projets et APS des communes de Joué L'Abbé, Montbizot, St Jean D'Assé, Ballon-St Mars)	218 295€
Animation de la vie sociale (AGC/ACF)	94 467€
Subventions d'investissement	76 835€

- Délibération Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe
- Délibération Commune Ballon-St Mars
- Délibération commune Joué L'Abbé
- Délibération commune Montbizot
- Délibération commune St Jean D'Assé



N°2023-84

Date de convocation : 17 octobre 2023
Date d'affichage de la convocation : 17 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 36
Présents : 30
Votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE
EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, les conseillers communautaires de Maine Cœur de Sarthe se sont réunis à la salle polyvalente de SOULIGNE SOUS BALLON sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : (avec voix délibératives)

Ballon-Saint Mars : Maurice VAVASSEUR - Jocelyne GOUSSET - Véronique YVARD - Damien ORANGE

Courseboeufs : Dominique DORIZON

Joué l'Abbé : Magali LAINE

La Bazoge : Michel LALANDE - Jérôme DELLIERE - Pascale BESLIN LUSTRO - Amandine PINEAU MEICHE - Jean-Paul ROY

La Guierche : Eric BOURGE - Régine RONCIERE

Montbizot : Alain BESNIER - Laurent CAURET - Pascale LERAY

Neuville sur Sarthe : Véronique CANTIN - Samuel HAMELIN - Maxime BERNE

Saint Jean d'Assé : Emmanuel CLEMENT - Katel GODEFROY

Saint Pavace : Jean-Claude MOSER - Valérie HUART

Sainte Jamme sur Sarthe : Jean-Luc SUHARD - Jean-Michel LERAT - Véronique PIERRIN - Valérie BEAUFILS

Souigné sous Ballon : David CHOLLET

Souillé : Catherine CHALIGNÉ

Teillé : Michel MUSSET

Absents excusés avec pouvoir :

Jean-Marie POURCEAU donne pouvoir à Magali LAINE

Alain BRISSAUD donne pouvoir à Emmanuel CLEMENT

Nelly CABARET donne pouvoir à David CHOLLET

Absents :

Johnny MENU - Fabrice JEGOU - Sylvie DUSCHENES

Amandine PINEAU-MEICHE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 18 septembre 2023 est adopté à l'unanimité

2023-84 : Les orientations du projet social de territoire pour le renouvellement de la CTG et du projet social de la MDP

Le président présente les enjeux, les orientations et les axes de travail examinés lors de la réunion des vice-présidents du 2 octobre et du bureau communautaire du 9 octobre 2023, en matière de politique sociale, dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les trois enjeux posés pour le renouvellement de la CTG à travailler sur la durée de la CTG sont les suivants :

- 1) Les élus sont acteurs et relais de la politique sociale
 - o Quelle construction communautaire ?
 - o Quel projet de territoire ?
 - o Quelle politique familiale ?
 - o Quelles réflexions engager pour accompagner les autres publics ?
 - o Quelle gouvernance ?

- 2) Les habitants identifient la politique sociale comme service public
 - o En termes de visibilité des services
 - o En termes de communication auprès des habitants
 - o Engager la réflexion sur un guichet unique de l'action sociale

- 3) Les habitants trouvent les conditions favorables à leur bien être sur le territoire
La notion de bien être est à examiner et décliner auprès des différents publics dans les différentes composantes (services, proximité, déplacements, santé, accès aux services, loisirs, cadre de vie.
 - o En terme de besoins relevés pour la petite enfance :
 - o Renouvellement d'agrément du relais Petite Enfance
 - Orientation vers un service public de la Petite Enfance
 - o Optimiser le nombre de places en accueil collectif
 - Une augmentation du nombre de places de 18 à 20 dans les crèches communautaires
 - Une réflexion sur l'achat de places à créer, par les entreprises, dans les crèches communautaires
 - o Optimiser le nombre de places en accueil à domicile
 - Faciliter l'installation de nouvelles assistantes maternelles
 - Expérimenter l'accompagnement de MAM conventionnées avec la Communauté de Communes
 - o Appréhender l'installation et le développement des micro-crèches privées.

 - o En terme de besoins relevés en matière d'ALSH
 - Une offre complémentaire de 60 places les mercredis et petites vacances sur 2 ans
 - La pérennisation des ouvertures des 2 semaines d'août et 1 semaine à Noël

Un débat s'engage sur le développement proposé pour répondre rapidement aux besoins toujours croissants des familles en mode de garde des enfants, et le niveau de services proposés par la MDP et la communauté de communes. Si le besoin de création de places supplémentaires pour les 0-3 ans, et sur les accueils de loisirs des mercredis et petites vacances, majoritairement pour les 3 -5 ans , est compris et accepté par les élus, il soulève aussi des inquiétudes chez certains, sur le financement supplémentaire de ces services et la capacité de la collectivité à pouvoir y répondre dans le temps. Le président rappelle que ce développement est prudent tout en répondant à un besoin urgent de nouvelles familles qui se trouvent sans solution pour faire garder leurs enfants. Besoin qui touche des familles de toutes les communes. Ce déploiement de places se fera sans nouvel investissement immobilier, en s'appuyant sur l'existant et en mutualisant les équipements communaux. Le président précise que les aspects financiers seront partagés lors de la prochaine conférence des maires, en configuration commission finances, fin novembre, pour définir ensemble, les orientations et les priorités de l'EPCI et travailler les pistes de recettes complémentaires, mais aussi d'économie. Les élus précisent également qu'ils entendent que les efforts financiers soient partagés entre les différents partenaires et utilisateurs des services. Les élus de La Bazoge

s'interrogent sur la capacité de leurs équipements communaux pour accueillir des effectifs supplémentaires. Cela sera examiné conjointement avec la Maison des projets, gestionnaire de l'ALSH. Les élus ne souhaitent pas que ce soit un coût supplémentaire sur leurs budgets communaux. Une demande est faite d'avoir les comptes-rendus des conférences des maires afin d'avoir au moment du conseil communautaire et du vote toutes les informations.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et avec 27 POUR, 2 CONTRE et 4 ABSTENTIONS

- VALIDE les trois enjeux posés dans la nouvelle CTG
- VALIDE les axes de développement en matière de petite enfance
- VALIDE le développement de 60 places d'ALSH et la pérennisation des ouvertures des 2 semaines d'Août et 1 semaine à Noël.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Et signé par

Le Président

David CHOLLET



La Secrétaire de séance

Amandine PINEAU MEICHE



N°2023-85

Date de convocation : 17 octobre 2023
Date d'affichage de la convocation : 17 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 36
Présents : 30
Votants : 33

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE
EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, les conseillers communautaires de Maine Cœur de Sarthe se sont réunis à la salle polyvalente de SOULIGNE SOUS BALLON sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : (avec voix délibératives)

Ballon-Saint Mars : Maurice VAVASSEUR - Jocelyne GOUSSET- Véronique YVARD- Damien ORANGE

Courseboeufs : Dominique DORIZON

Joué l'Abbé : Magali LAINE

La Bazoge : Michel LALANDE - Jérôme DELLIERE - Pascale BESLIN LUSTRO – Amandine PINEAU MEICHE- Jean-Paul ROY

La Guierche : Eric BOURGE – Régine RONCIERE

Montbizot : Alain BESNIER - Laurent CAURET – Pascale LERAY

Neuville sur Sarthe : Véronique CANTIN - Samuel HAMELIN -Maxime BERNE

Saint Jean d'Assé : Emmanuel CLEMENT- Katel GODEFROY

Saint Pavace : Jean-Claude MOSER – Valérie HUART

Sainte Jamme sur Sarthe : Jean-Luc SUHARD- Jean-Michel LERAT- Véronique PIERRIN- Valérie BEAUFILS

Souigné sous Ballon : David CHOLLET

Souillé : Catherine CHALIGNE

Teillé : Michel MUSSET

Absents excusés avec pouvoir :

Jean-Marie POURCEAU donne pouvoir à Magali LAINE

Alain BRISSAUD donne pouvoir à Emmanuel CLEMENT

Nelly CABARET donne pouvoir à David CHOLLET

Absents :

Johnny MENU- Fabrice JEGOU - Sylvie DUSCHENES

*Amandine PINEAU-MEICHE a été désignée secrétaire de séance.
Le procès-verbal du 18 septembre 2023 est adopté à l'unanimité*

2023-85 : Renouvellement de la CTG : CAF – Maine Cœur de Sarthe période 2024 - 2028

La communauté de communes de Maine Cœur de Sarthe avait conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (CAF) par la signature d'un contrat enfance jeunesse (CEJ) ayant un terme au 31 décembre 2022.

La CTG convention territoriale globale, nouveau cadre contractuel à l'échelon du territoire communautaire est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caf : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, le logement, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

La CTG Maine Cœur de Sarthe 2019 à 2023 est renouvelée pour 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2024 et se terminera au 31 décembre 2028.

Ce cadre contractuel s'accompagne d'une réforme du financement nationale, ainsi les « bonus territoire » viennent remplacer les financements au titre du CEJ. Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétence concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ en simplifiant les modalités de calcul.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et avec 28 POUR, 1 CONTRE et 4 ABSTENTIONS

- VALIDE la signature de la CTG Maine Cœur de Sarthe du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028
- AUTORISE Le Président de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe ou son représentant à signer tout document s'y afférant permettant la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Et signé par

Le Président

David CHOLLET



La Secrétaire de séance

Amandine PINEAU MEICHE

Département de La Sarthe
Commune de Ballon Saint Mars
Espace François Mitterrand
Ballon
72290 Ballon - Saint Mars

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la séance : 12 septembre 2023
Date de Convocation : 30 août 2023
Date d’Affichage : 30 août 2023

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
N° de documents en exécution : 2023-09-123-DE
N° de membres présents : 16
N° de votants : 18
Réception par le préfet : 20/09/2023

L’an deux mille vingt-trois, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Maurice Vavasseur, Maire de la commune de Ballon – Saint Mars.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Vavasseur Maurice – Ravenel Laurent – Cheutin Marie – Etcheberry Pierre – Rallier Marie-Paule – Gousset Jocelyne – Brison Gilles – Pierrat Véronique – Gallet Christine – Supéra Christelle – Habert Pascal – Grosbois Isabelle – Yvard Véronique – Champion Sylvain – Gangnery Patricia – Roustel Roselyne – Laurent Patrice.

Etaient absents et excusés :

Monsieur Bellenfant Fabien ayant donné procuration à Monsieur Ravenel Laurent ;
Messieurs Orange Damien – Bollée Yves – Chartier Christophe et Surmont Sébastien.

Madame Christine Gallet a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023 a été adopté à l’unanimité.

N°11-2023-09-12D : ADOPTION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La commune de Ballon – Saint Mars avait conclu un partenariat avec la Caisse d’Allocations Familiales de la Sarthe (CAF) par la signature d’un contrat enfance jeunesse (CEJ) ayant un terme au 31 décembre 2022.

La convention territoriale globale (CTG) nouveau cadre contractuel à l’échelon du territoire communautaire est une convention de partenariat qui vise à renforcer l’efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d’un territoire, sur tous les champs d’intervention mobilisés par la Caf : la petite enfance, l’enfance, la jeunesse, la parentalité, l’animation de la vie sociale, l’accès aux droits, le handicap, le logement, l’inclusion numérique et l’accompagnement social.

La CTG Maine Cœur de Sarthe 2019 à 2023 intégrant la commune de Ballon – Saint Mars est renouvelée pour 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2024 et se terminera au 31 décembre 2028.

Ce cadre contractuel s’accompagne d’une réforme du financement nationale, ainsi les « bonus territoire » viennent remplacer les financements au titre du CEJ et ce, dès l’année 2023. Ce dispositif garantit, à l’échelle du territoire de compétence concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ en simplifiant les modalités de calcul.

Après avoir délibéré, l’assemblée délibérante :

- Valide la signature de la convention territoriale globale (CTG) Maine Cœur de Sarthe pour la commune de Ballon – Saint Mars du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s’y afférant permettant la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme.

Le Maire, Maurice VAVASSEUR





DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans - Canton de
Bonnétable
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 10 octobre 2023
Délibération n°052-2023

Date de convocation : 04 octobre 2023
Date d'affichage : 04 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le six septembre de l'an deux mille vingt-trois, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents :

Mme Magali LAINÉ, Maire
M. Jean Marie POURCEAU, M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, Adjointes au Maire
M. Philippe MASSON, M. Tony MENAGE, M. David PAUMIER,, Mme Florence BOUVET, M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN, Conseillers municipaux

Etaient absents excusés :

Mme Céline JOUVE, Adjointe au Maire donne procuration à M. David PAUMIER Conseiller Municipal.
M. Vincent PINEAU, Conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Marie POURCEAU adjoint
Mme Solène LEBRETON, Conseillère municipale donne procuration à Mme Karine MARQUES DA SILVA, Adjointe.
Mme Léonie DULUARD, Conseillère municipale donne procuration à Mme Florence BOUVET Conseillère municipale.
M. David SOUCHU, Conseiller municipal donne procuration à M. Pascal CHOPLIN Conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Mme Karine MARQUES DA SILVA

Délibération adhésion à la Convention Territoriale Globale de la CAF

Madame le Maire rappelle que la commune de JOUE L'ABBE avait conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (CAF) par la signature d'un contrat enfance jeunesse (CEJ) ayant un terme au 31 décembre 2022.

La CTG (convention territoriale globale), nouveau cadre contractuel à l'échelon du territoire communautaire, est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la CAF :

- La Petite Enfance,
- L'enfance,
- La Jeunesse,
- La Parentalité,
- L'animation De La Vie Sociale,
- L'accès Aux Droits,
- Le Handicap,
- Le Logement,

- L'inclusion Numérique
- L'accompagnement Social.

La CTG Maine Cœur de Sarthe 2019 à 2023 intégrant JOUE L'ABBE est renouvelée pour 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2024 et se terminera au 31 décembre 2028.

Ce cadre contractuel s'accompagne d'une réforme du financement nationale, ainsi les « bonus territoire » viennent remplacer les financements au titre du CEJ et ce dès l'année 2023. Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétence concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ en simplifiant les modalités de calcul.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOPTE A L'UNANIMITE la convention territoriale globale à l'échelle de la communauté de communes

La Maire,

La Secrétaire de séance,

Magali LAINÉ

Karine MARQUES DA SILVA



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON DE BONNETABLE
COMMUNE DE MONTBIZOT
72380**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES
19	17	18
DATE DE CONVOCATION : 29/08/2023		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202050-20230905-DEL_23_05

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 septembre 2023

Délibération N° DEL-23-051

L'An deux mil vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire.

Étaient présents : M. Alain BESNIER, M. Laurent CAURET, Mme Brigitte GAINARD, M. Daniel ALAIN, M. Eric VÉRITÉ, Mme Pascale LERAY, M. Yohann PIERRE, M. Dominique ANDRÉ, M. Eugène BESNARD, M. Laurent BOBOUL, Mme Stéphanie CANTIN, M. Pierre DELAHAIE, Mme Caroline ÉVRARD, Mme Aurélie JAMIN, Mme Alice JEANNE, Mme Béatrice OLIVIER, M. José SAMPAIO-COELHO

Absents excusés : Mme Cécile GRUDÉ, M. Richard MAREAU (procuration donnée L BOBOUL),

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GAINARD,

Objet : Financement CAF convention territoriale globale

La commune de Montbizot avait conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (CAF) par la signature d'un contrat enfance jeunesse (CEJ) ayant un terme au 31 décembre 2022.

La CTG convention territoriale globale nouveau cadre contractuel à l'échelon du territoire communautaire est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caf : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, le logement, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

La CTG Maine Cœur de Sarthe 2019 à 2023 intégrant la commune de Montbizot est renouvelée pour 5 ans à partir du 1er janvier 2024 et se terminera au 31 décembre 2028.

Ce cadre contractuel s'accompagne d'une réforme du financement nationale, ainsi les « bonus territoire » viennent remplacer les financements au titre du CEJ et ce dès l'année 2023. Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétence concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ en simplifiant les modalités de calcul.

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Valide la signature de la CTG Maine Cœur de Sarthe pour la commune de Montbizot du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028
- Autorise Le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférant permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Le **12/09/2023**

Le Maire,
Alain BESNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'ASSE**

COMMUNE DE ST JEAN D'ASSE	L'an deux mil vingt trois Le cinq septembre à vingt heures
NOMBRE DE CONSEILLERS	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Emmanuel CLÉMENT, Maire
EN EXERCICE : 16	<u>Etaient présents</u> : MMES Armelle BARDOUL – Katel GODEFROY – Marie-Claude LEFÈVRE – Christine JARDIN – Mélanie LECOSSIER (Arrivée à 20h50) et MRS Emmanuel CLÉMENT - Alain BRISSAUD – Joackim CHOPLIN - Jean-Michel GOUBARD – David CANOVAS – Christophe RAMADE
PRÉSENTS : 10 11 à partir de 20h50	<u>Absents excusés</u> : Nelly HERCÉ - Stéphanie GIRONNET-MERIT - Arnel BALIGAND <u>Absents</u> : Corinne DÉSILE <u>Procuration</u> : Damien BODEREAU donne procuration à Christophe RAMADE
VOTANTS : 11 12 à partir de 20h50	Formant la majorité des membres en exercice.
Convocation du 30/08/2023 Affichage et publication : 30/08/2023	Secrétaire de séance : Marie-Claude LEFÈVRE

N° 2023_48a : PÉRISCOLAIRE : SIGNATURE DE LA CTG (CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL) AVEC LA CAF 72

Notre accueil périscolaire est agréé CAF (Caisse d'Allocation Familiale). Une nouvelle CTG (Convention Territoriale Globale) doit être signée en fin d'année. Cette convention d'objectifs partagés permettra de maintenir les financements actuels du CEJ (Contrat Enfance et Jeunesse) qui se terminait au 31/12/2022 dans le cadre de la mise en œuvre de notre accueil périscolaire déclaré.

La CTG convention territoriale globale nouveau cadre contractuel à l'échelon du territoire communautaire est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caf : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, le logement, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

La CTG Maine Cœur de Sarthe 2019 à 2023 intégrant la commune de Saint Jean d'Assé est renouvelée pour 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2024 et se terminera au 31 décembre 2028.

Ce cadre contractuel s'accompagne d'une réforme du financement national. Ainsi les « bonus territoire » viennent remplacer les financements au titre du CEJ et ce dès l'année 2023. Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétence concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des CEJ en simplifiant les modalités de calcul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **VALIDE** la signature de la CTG Maine Cœur de Sarthe pour la commune de Saint Jean d'Assé du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028
- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer cette convention avec la CAF de la Sarthe.

Pour copie conforme à l'original où le Président et le secrétaire de séances ont signé.

Saint Jean d'Assé, le 11 septembre 2023

Emmanuel CLÉMENT, Le Maire

